CRAC n° 35 (2026-2027)
4e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU

AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission de l’agriculture, de la nature et de la ruralité

Mercredi 4 novembre 2026

*Application de l’article 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....1

ORGANISATION DES TRAVAUX.....1

Communications.....1

Examen de l'arriéré.....1

PROJETS ET PROPOSITIONS.....1

Proposition de décret modifiant les articles 1er, 12 et 30*bis* de la loi du 28 février 1882 sur la chasse en vue d'interdire les lâchers de gibier d'élevage dans la nature à des fins de chasse, déposée par M. Mockel, Mme Cremasco, M. Hazée et Mme Linard (Doc. 707 (2026-2027) N° 1).....1

Désignation d'un rapporteur.....1

Intervenants : M. le Président – M. Arnaud Dewez.

Exposé de M. Mockel, coauteur de la proposition de décret.....1

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel.

Discussion générale.....4

Intervenants : M. le Président – M. Arnaud Dewez – M. Loïc Jacob – Mme Mélissa Hanus – Mme Alice Bernard – M. Freddy Mockel – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES.....10

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'absence d'une filière wallonne de volaille de qualité, indépendante et intégrée » ;

Question orale de M. Arnaud Dewez à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le développement de la filière avicole wallonne et les risques de saturation du marché ».....10

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – M. Arnaud Dewez – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le bilan des vendanges pour l'année 2026, les conséquences de la sécheresse et les risques sanitaires pour les vignobles wallons ».....12

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les axes de la stratégie wallonne de réduction des pesticides ».....13

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'indemnisation des agriculteurs impactés par la sécheresse de l'été 2026 ».....14

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'abandon de l'agriculture wallonne dans le cadre des discussions budgétaires européennes » ;

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'accord sur la réforme de la Politique agricole commune (PAC) ».....16

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Mélissa Hanus – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'avant-projet de décret-programme adopté par le Gouvernement le 22 octobre 2026 »....18

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Freddy Mockel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'indemnisation des agriculteurs ayant lutté contre l'incendie des Hautes-Fagnes » ;

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'indemnisation des agriculteurs après l'incendie dans les Fagnes »....18

Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – Mme Alice Bernard – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

REPRISE DE LA SÉANCE....20

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE)....20

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact du conclave budgétaire sur les compétences de Mme la Ministre »....20

Intervenants : M. le Président – Mme Alice Bernard – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le soutien aux circuits courts »....22

Intervenants : Mme la Présidente – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les retombées attendues sur l'agriculture wallonne du Plan d'action pour une alimentation saine et durable »23

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le piégeage du frelon asiatique à l'automne »....24

Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Jean-Paul Bastin à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le lancement officiel des opérations de restauration des Hautes-Fagnes » ;

Question orale de Mme Valérie Dejardin à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la nécessité de faire du plan de restauration des Hautes-Fagnes une grande cause régionale » ;

Question orale de M. Freddy Mockel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'affectation des moyens budgétaires à la restauration des Hautes-Fagnes et la prévention des incendies »....25

Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Bastin – Mme Valérie Dejardin – M. Freddy Mockel – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la prolifération incontrôlée des ratons laveurs en Wallonie et son impact sur la biodiversité »....29

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le manque de fiabilité des tests ADN après une attaque suspectée de loup et son impact sur l'indemnisation des éleveurs » ;

Question orale de Mme Valérie Dejardin à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la présence du loup en région verviétoise et l'indispensable actualisation du plan Loup »....30

Intervenants : M. le Président – Mme Mélissa Hanus – Mme Valérie Dejardin – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Dejardin à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les résultats de la COP d'Erevan et la difficulté pour la Wallonie d'atteindre ses objectifs en matière de protection de la biodiversité » ;

Question orale de M. Nicolas Janssen à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les conclusions de la COP17 et leurs implications pour les politiques wallonnes de préservation de la biodiversité » ;

Question orale de M. Freddy Mockel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les efforts en vue de la COP17 sur la biodiversité »....32

Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Nicolas Janssen – M. Freddy Mockel – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les révélations de l'émission *#Investigation* relatives à la location de kayaks sur la Lesse »....35

Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'étude de l'Université de Liège sur les maladies décimant les lièvres et les lapins »....37

Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)....38

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites....38

LISTE DES INTERVENANTS....39

ABRÉVIATIONS COURANTES....40

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE LA RURALITÉ

Présidence de M. François Huberty, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 7 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Communications

M. le Président. – Tout d'abord, je veux faire un premier point concernant l'organisation des travaux et deux communications.

Je vous rappelle que ce vendredi 6 novembre, nous allons dans les Hautes-Fagnes. Nous serons accueillis à la Maison du Parc-Botrange à partir de 12 heures 30, et la visite de terrain suivra à partir de 13 heures.

Puis-je vous demander d'indiquer ce jour au plus tard, auprès du secrétariat, le nom ou les noms des participants qui ne seraient pas encore inscrits ? Je vous rappelle une nouvelle fois que, pour établir un rapport de cette visite, il nous faudra bien entendu le quorum de présence.

Même chose pour un deuxième rappel, c'est la visite des parcs nationaux en Flandre. Elle est prévue ce vendredi 13 novembre 2026, avec un déplacement en minibus et un départ prévu à partir de 8 heures, ici, devant le Parlement. Je vous invite également à communiquer au secrétariat, et ce, très très rapidement – si ce n'est déjà fait –, le nom des participants afin d'organiser le transport en minibus, mais également le lunch. Même rappel au niveau du quorum, si l'on veut établir un rapport de visite, il faut bien entendu que le quorum de présences soit requis.

Je vous remercie pour ces deux dates, à savoir le vendredi 6 et le vendredi 13 novembre.

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Proposition de décret modifiant les articles 1er, 12 et 30*bis* de la loi du 28 février 1882 sur la chasse en vue d'interdire les lâchers de gibier d'élevage dans la nature à des fins de chasse, déposée par M. Mockel, Mme Cremasco, M. Hazée et Mme Linard (Doc. 707 (2026-2027) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant les articles 1er, 12 et 30*bis* de la loi du 28 février 1882 sur la chasse en vue d'interdire les lâchers de gibier d'élevage dans la nature à des fins de chasse, déposée par M. Mockel, Mme Cremasco, M. Hazée et Mme Linard (Doc. 707 (2026-2027) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Je propose M. Wahl comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Wahl est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de M. Mockel, coauteur de la proposition de décret

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, chers collègues, j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui la proposition de décret n° 707, que j'ai déposée avec mes collègues Mme Cremasco, M. Hazée et Mme Linard. Elle modifie les articles 1er, 12 et 30*bis* de la loi du 28 février 1882 sur la chasse, avec un objectif simple et clair : interdire les lâchers de gibiers d'élevage dans la nature à des fins de chasse. Il s'agit d'une conviction qu'Ecolo défend de longue date. Elle dépasse aussi largement notre seul groupe, ce n'est pas une initiative de circonstance.

En effet, dès 2003, ce Parlement a adopté à l'unanimité une résolution qui recommandait déjà de subordonner tout repeuplement à un programme de gestion intégrée visant à terme l'abandon des repeuplements. On constate que 23 ans plus tard, cette recommandation n'a toujours pas été mise en œuvre concrètement. Depuis lors, les nombreuses prises de position ont convergé dans le monde de la chasse et en dehors – Inter-Environnement Wallonie en 2022 et en 2016, la Déclaration de politique régionale de 2009, le collectif « Stop aux dérives de la chasse » depuis 2019. Lors de la campagne des élections régionales de juin 2024, toutes les formations politiques interrogées sur le sujet se sont prononcées contre les lâchers massifs d'oiseaux d'élevage destinés au tir.

Cette proposition met enfin sur la table l'acte législatif qui a jusqu'ici manqué. Si la volonté de cette interdiction ne date pas d'hier, les faits récents et répétés nous invitent à en débattre aujourd'hui avec une acuité nouvelle, en lien avec les derniers événements qui se sont déroulés à Clavier, dans le hameau de Saint-Fontaine. Chaque année, dès le mois d'août, ce hameau condruzien est littéralement envahi par des milliers de faisans et de canards d'élevage, introduits en pleine nature par les locataires du château pour le seul loisir de quelques chasseurs. Ces animaux, qui n'ont rien de farouche et de sauvage, se retrouvent par dizaines sur les routes, dans les jardins et sur les terrasses des habitants.

Les chiffres ont été confirmés par l'AFSCA. En 2025, 33 624 faisans et 12 000 canards ont été importés de Hongrie pour servir de cibles à des chasseurs fortunés. Cela représente plus de 45 000 oiseaux pour une seule saison et un seul domaine. Pour 2026, le décor n'est pas encore connu, mais il pourrait être plus important encore. Ces lâchers ne sont pas sans conséquence. Cette année, un cas de botulisme a été détecté sur place. En 2022, c'était la grippe aviaire. Clavier est le symbole parfait de ce que la chasse ne doit pas être : des dizaines de milliers d'oiseaux élevés en captivité, importés de l'étranger, lâchés pour être abattus quelques jours plus tard, sans aucun objectif de gestion, sans la moindre justification écologique.

L'interdiction que nous proposons repose sur plusieurs ordres de considérations qui se renforcent mutuellement. Tout d'abord, elle repose sur des raisons sanitaires. En effet, ces lâchers concentrent puis libèrent dans la nature des dizaines de milliers d'oiseaux d'élevage, souvent importés, mal tracés, maintenus à forte densité. C'est une porte d'ouverture à la transmission de maladies : grippe aviaire, maladie de Newcastle, botulisme, voire zoonoses. La note du Département de l'étude du milieu naturel et agricole, le DEMNA, de mars 2024, est sans ambiguïté. Pour le canard colvert, la transmission de maladies est classée parmi les risques élevés. Elle est jugée modérée pour le faisan et la perdrix.

À l'automne 2022, d'importants foyers de grippe aviaire ont dû être gérés dans les populations de faisans et de canards lâchés en Wallonie. Le foyer de Clavier, cette année encore, nous le rappelle.

On sait que la proposition repose aussi sur des motivations éthiques et le bien-être des animaux. Le Code wallon du bien-être des animaux, adopté en 2018, reconnaît l'animal comme un être sensible et vise à protéger sa sensibilité. Or, nous sommes face à une absurdité. Des dizaines de milliers de faisans, de perdrix, de colverts, élevés en captivité, bénéficient en principe de la protection de ce code, et cette protection disparaît instantanément dès qu'ils sont lâchés dans la nature pour devenir *res nullius*, c'est-à-dire sans maître et chassable.

Ces animaux, inadaptés à la vie sauvage, ne sont relâchés que pour être tirés quelques jours plus tard. Le DEMNA rappelle d'ailleurs les préoccupations qui pèsent à chaque étape :

- l'élevage avec les surdensités ;
- le transport ;
- la vie en liberté marquée par la famine, la maladie, la prédation et les blessures.

Ce n'est pas de la chasse, c'est un tir organisé à l'échelle industrielle. Le DEMNA souligne également que l'acceptation sociale de cette pratique est faible pour toutes les espèces concernées.

Enfin, notre proposition s'appuie sur des raisons écologiques. Répétés année après année, ces lâchers déséquilibrent et détruisent la petite faune et la flore locale. Ils augmentent la pression de chasse sur un environnement déjà fragilisé et sur des populations sauvages relictuelles des mêmes espèces dont ils accélèrent la régression. Ils provoquent une pollution génétique, puisque les oiseaux d'élevage se mêlent aux populations sauvages et altèrent durablement le patrimoine génétique héréditaire. C'est particulièrement vrai pour le canard colvert.

Ces lâchers réduisent les ressources alimentaires disponibles pour la faune sauvage. Face à cette abondance de proies artificielles, prédateurs et charognards se concentrent alors sur ces territoires. Le DEMNA chiffre d'ailleurs ces risques :

- trois risques élevés pour le canard colvert ;
- trois risques élevés pour la perdrix grise ;
- six risques modérés pour le faisan.

Cette proposition n'apporte pas seulement une conviction écologiste, elle rassemble une convergence, assez inédite, de la science, des citoyens et même d'une grande partie du monde de la chasse.

Les citoyens d'abord. Le collectif « Stop aux dérives de la chasse », né en 2019, fédère un large panel d'associations et d'habitants excédés. La pétition qu'Ecolo a lancée fin septembre pour interdire ces

lâchers pour tir a recueilli plus de 7 800 signatures, dont 6 300 dès les quatre premiers jours.

Ce rejet n'est pas neuf. Déjà en 2019, un sondage réalisé pour la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux montrait que 67 % des Belges francophones étaient favorables à l'interdiction des lâchers de gibiers d'élevage pour la chasse.

Plus récemment encore, en parallèle avec notre dépôt de décret, il y a eu le dépôt d'une pétition ici au Parlement wallon, qui a recueilli actuellement, si j'ai bien vu hier, près de 2 400 signatures et dont on parlera certainement dans cette Commission. Cette pétition rejoint tout à fait les mêmes objectifs et dénonce les mêmes faits que les initiatives que je viens de citer.

Venons-en à la science. Le DEMNA n'est pas une association militante, c'est le bras scientifique de l'administration wallonne, et c'est lui qui conclut que les lâchers de tirs n'ont aucun intérêt écologique et devraient être interdits. Quand les scientifiques de la Région elle-même parviennent à cette conclusion, le législateur ne peut plus l'ignorer.

Enfin, au sein du monde de la chasse, en janvier 2023, une quarantaine de représentants du secteur – le conseil cynégétique du Royal Saint-Hubert Club de Belgique, la Ligue des chasseurs, section Chasse du pôle Ruralité – ont écrit au ministre de la Chasse de l'époque pour demander l'arrêt des lâchers de tirs. Une part croissante des chasseurs eux-mêmes souhaitent ce changement.

Sur cette question, les lignes ont bougé. Citoyens, scientifiques, monde politique et une grande partie des chasseurs convergent. Ce qui manque, ce n'est plus vraiment le consensus, c'est la décision.

Venons-en au contenu de la proposition que nous estimons équilibrée, mais rigoureuse. Le principe est posé à l'article 2 qui remplace l'article 12 de la loi sur la chasse de 1882. Sont interdits tous les lâchers, qu'il s'agisse de lâchers de repeuplement ou de lâchers de tir, de petits gibiers et de gibiers d'eau vivants, de même que leur transport en vue d'un tel lâcher.

L'article 1er définit ces deux notions avec précision, pour qu'aucune ambiguïté ne subsiste et qu'aucun lâcher de tir ne puisse se dissimuler sous les habits d'un repeuplement.

À ce principe de base, la proposition aménage deux dérogations strictement circonscrites. La première concerne le repeuplement de la perdrix grise. Pourquoi elle seule ? Parce que c'est la seule espèce indigène en net déclin et classée en danger sur la liste rouge wallonne pour laquelle une opération de repeuplement a réellement un sens.

Le faisan de Colchide est une espèce introduite, étrangère dans notre faune. Son « repeuplement » ne restaure aucune population naturelle. Le canard colvert, lui, pose un problème de pollution génétique. Le DEMNA le confirme, la perdrix grise est la seule espèce pour laquelle un repeuplement se justifie aujourd'hui en Wallonie.

Cette dérogation est assortie de garanties cumulatives :

- le bagage individuel des oiseaux avec une bague fermée à usage unique indiquant l'année de naissance, seul moyen de distinguer, au moment du tir, les oiseaux d'élevage des oiseaux sauvages ;
- le regroupement des territoires au sein d'un conseil cynégétique agréé disposant d'un plan de gestion triennale approuvé qui favorise une conservation durable et évite les repeuplements répétitifs ;
- des conditions fixées par le Gouvernement après avis du pôle Ruralité, section chasse ;
- un bilan annuel des lâchers et des prélèvements contrôlés par l'administration et rendus publics.

La seconde dérogation va permettre au Gouvernement d'autoriser les lâchers à des fins scientifiques de conservation de la nature ou de santé animale, mais elle ne peut servir de voie détournée. Tout lâcher suivi de tirs sur le même territoire est par définition qualifié de lâcher de tir et demeure interdit.

Deux dispositions complètent l'ensemble. L'article 3 supprime, à l'article 30*bis* de la loi, un renvoi qui aurait permis de vider l'interdiction de sa substance par simple arrêté du Gouvernement. L'article 4 fixe l'entrée en vigueur au 1er juillet suivant la publication, soit au premier jour de l'année cynégétique suivante, afin de ne pas frapper les opérations déjà régulièrement accomplies ni une saison déjà entamée.

Enfin, cette proposition n'a rien d'isolé. Elle aligne la Wallonie sur les Pays-Bas, le Luxembourg, les länder allemands qui nous entourent, la Flandre, où de tels lâchers sont déjà interdits.

Chers collègues, je terminerai par l'essentiel : l'urgence. Depuis des mois, vous annoncez une concertation, une réforme de la chasse, un encadrement de cette pratique. En juin 2025, en avril 2026, devant cette Commission, le même engagement à une approche concertée a été répété, sans qu'aucune décision n'ait été prise ni aucun calendrier avancé.

L'objectif désormais évoqué est un projet en 2027. Pendant ce temps, les lâchers continuent. À Clavier, en 2025, il y a eu plus de 45 000 oiseaux importés de Hongrie, peut-être davantage en 2026. Chaque saison qui passe, ce sont des dizaines de milliers d'animaux élevés pour être abattus, de nouveaux risques sanitaires, de nouvelles nuisances pour les riverains et pour l'environnement.

Nous n'avons pas besoin d'attendre. Une analyse scientifique existe, c'est celle du DEMNA. La demande sociale existe. Le collectif, les sondages, la convergence politique existent. L'outil législatif existe et vous est proposé aujourd'hui.

Une réforme d'ensemble de la chasse peut légitimement prendre le temps des nombreux sujets qu'elle doit traiter. Cependant, sur cette question si précise, documentée, consensuelle, rien ne justifie d'attendre. Chaque année perdue est une année de lâcher que nous aurions pu éviter. Je vous invite dès lors, chers collègues, à soutenir cette proposition afin que la Wallonie mette enfin un terme à une pratique que ni la science, ni les citoyens, ni une partie grandissante des chasseurs eux-mêmes n'acceptent plus.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Merci à M. Mockel pour la présentation de son texte sur un sujet qui revient régulièrement dans nos travaux de la Commission. Ce sujet reviendra encore prochainement à la faveur d'une pétition demandant une réglementation stricte de lâchers d'oiseaux d'élevage pour la chasse en Wallonie. Cette pétition ayant d'ores et déjà requis plus de 2 400 signatures, une audition au sein de cette commission est à prévoir dans les semaines à venir pour entendre les arguments de la primo-signataire. Le nombre important de signatures déjà recueillies, alors même que la pétition n'est pas encore clôturée, témoigne de l'intérêt que portent les citoyens à cette question et des interrogations que suscitent ces pratiques.

Ces interrogations renforcées depuis les travaux du DEMNA sur les différents risques liés aux lâchers de tirs de faisans et de canards. Certains abus liés à ces lâchers, avec parfois des milliers d'individus relâchés sur une superficie de chasse restreinte, ont pu mettre en difficulté notre biodiversité, mais également augmenter les risques sanitaires, comme avec une circulation accrue de la grippe aviaire.

S'interroger sur ces pratiques ne revient pas à remettre l'ensemble de la chasse en question. En tout cas, dans mon chef, je peux faire la différence entre différentes pratiques de chasse et ne pas jeter l'opprobre sur tous les chasseurs pour les dérives qui peuvent être constatées chez certains.

Lors des différents travaux au sein de cette commission ou même à la lecture de certains articles de presse, j'ai pu prendre connaissance des avis des uns et des autres sur ce sujet. Cependant, même si les interventions de mes collègues étaient généralement de qualité, ce qui m'intéressait surtout, c'était les réponses de Mme la Ministre. Ainsi, nous avons appris que la ministre avait bien pris connaissance du rapport du DEMNA et avait souligné la nécessité d'associer les lâchers à des améliorations des habitats naturels et avait annoncé des échanges avec l'administration et les acteurs de la ruralité.

À la suite de cette première réponse, une réflexion s'est réellement mise en place avec ces différents acteurs, dont le DEMNA, le Royal Saint-Hubert Club de Belgique ou encore le collectif « Stop aux dérives de la chasse ». Cette première phase de consultation va être suivie tout prochainement d'une seconde phase consistant à rencontrer les citoyens. Enfin, la ministre nous apprenait également qu'elle désirait soumettre au Gouvernement, au début de l'année 2027, un projet d'évolution de cette législation sur les lâchers sur base des différentes consultations réalisées. La ministre a la volonté de définir un cadre équilibré, cohérent, proportionné et applicable aux réalités wallonnes. Peut-être que la ministre pourra nous confirmer cette temporalité tout à l'heure.

Ainsi, alors que le travail de consultation du Gouvernement se poursuit, je suis assez étonné de voir arriver ce texte dans notre ordre du jour. Bien évidemment, nous l'avons analysé et j'y reviendrai tout de suite, car il y a beaucoup de choses à dire. Je continue à m'étonner du *momentum* du dépôt de ce texte.

Pour en revenir plus précisément sur cette proposition de décret, j'aimerais indiquer que ce champ d'application nous paraît particulièrement large. Effectivement, elle ne vise pas uniquement les lâchers destinés aux tirs. Elle entend également interdire les lâchers de repeuplement, à l'exception de ceux concernant la perdrix grise soumis à des conditions très strictes.

Or, il existe une différence fondamentale entre les lâchers destinés à alimenter directement une activité de chasse et des opérations qui s'inscrivent dans une démarche de gestion et de restauration des populations. Ces pratiques ne poursuivent pas les mêmes objectifs et ne présentent pas nécessairement les mêmes risques.

Par ailleurs, plusieurs dispositions nous interrogent sur le plan juridique. Je pense notamment à la définition du lâcher de tir qui considère comme tel tout lâcher, suivi d'un tir sur le même territoire, sans préciser le délai entre ces deux événements. Prenons le cas de la perdrix grise : le dispositif réglementaire récemment adopté permet, sous certaines conditions, des opérations de repeuplement, moyennant notamment une suspension des prélèvements pendant au moins un an après le dernier lâcher. Si la chasse reprend légalement après cette période, faut-il considérer que le lâcher initial devient rétroactivement un lâcher de tir ? La question mérite à tout le moins d'être clarifiée, d'autant que la proposition prévoit des sanctions pénales.

La même interrogation se pose concernant l'interdiction du transport d'animaux destinés à être lâchés illégalement. Comment établir avec suffisamment de précision la destination interdite de ce transport et distinguer les comportements licites de ceux qui seraient constitutifs d'une infraction ? Le transport de ce gibier ne serait une infraction qu'à partir du moment où ce gibier serait relâché illégalement.

Dans votre texte, lorsque vous parlez de ces infractions, vous faites référence à l'ancien Code pénal, avec des amendes et des peines d'emprisonnement. Il me semble que vous n'avez pas coordonné les sanctions avec le nouveau Code pénal. Lorsqu'on entend créer des infractions pénales, la précision des dispositions et la sécurité juridique ne sont pas des considérations secondaires.

En outre, ces propositions posent une question de cohérence avec les décisions réglementaires récemment prises. Je rappelle que la Wallonie vient précisément de réformer l'encadrement de la chasse à la perdrix grise, avec de nouvelles exigences en matière de plan de gestion, de comptage, de prélèvement et de restauration des habitats. Ces plans sont désormais conçus sur une base pluriannuelle et peuvent produire leurs effets jusqu'en 2030. Or, la proposition qui nous est soumise continue de faire référence à des plans triennaux. Nous risquerions de créer de nouvelles incertitudes pour les conseils cynégétiques et pour l'administration, alors même que ce dispositif vient d'être réformé. Je ne parle même pas des obligations de rapportage que vous demandez et qui seront à l'origine d'une surcharge et d'une complexité administrative beaucoup plus importante.

Si mon étonnement était si important sur le timing du dépôt de votre texte, c'est parce que j'ai l'impression que vous n'avez pas mis à jour un texte rédigé par vos soins avant l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal, ou encore avant l'arrêté sur les modalités d'introduction et d'approbation des plans de gestion de la perdrix grise, et que vous avez déposé cette proposition de décret en faisant fi des dernières réponses de la ministre, de ses précisions sur les consultations menées et, plus globalement, sur le travail qu'elle réalise actuellement sur le sujet et sur son objectif annoncé.

Consécutivement à toutes les remarques que je viens de faire sur cette proposition de décret, qui me paraît prématurée et qui s'expose à une forte insécurité juridique, je souhaite que notre Commission sollicite le président de notre Parlement afin qu'il envoie ce texte au Conseil d'État pour demande d'avis sur 60 jours.

Si M. Mockel souhaite tout de même soumettre son texte au vote ce jour, nous voterons contre celui-ci en nous appuyant sur les nombreuses remarques que j'ai formulées lors de ma prise de parole.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Je remercie nos collègues d'Ecolo de revenir avec ce sujet et de déposer un texte concret, ce qui nous permet de débattre d'un sujet important. J'ai pu exprimer, ces dernières semaines, mes réflexions et mes positions sur le lâcher de petit gibier à des fins de chasse exclusive, notamment au regard de la situation que l'on connaît dans la commune de Clavier, à côté de la mienne, en particulier à Saint-Fontaine, comme l'a parfaitement décrit Monsieur Mockel.

Une telle pratique doit être remise en cause quand on voit l'accumulation de ce qui se passe à Clavier, où la situation est caricaturale. C'est bien pour cela qu'il faut distinguer cette pratique et ce qui se passe à Clavier de la chasse en elle-même, puisque cela ne concerne qu'une infime partie des chasseurs. On a quand même une majorité de chasseurs qui pratiquent leur art de manière tout à fait respectable en visant à restaurer nos territoires.

Pour moi, la chasse est un acte de régulation de nos forêts, de nos territoires, et c'est une pratique indispensable. D'ailleurs, Monsieur Mockel, vous avez vous-même dit à M. Dewez que, au sein même du monde de la chasse, des voix se sont élevées pour faire évoluer cette pratique, aujourd'hui inadmissible. On est donc ici dans un débat qui n'est pas d'ordre moral ni un débat pour ou contre la chasse, mais qui vise à mener une réflexion sur l'évolution d'une pratique. D'ailleurs, à l'écoute des prises de parole de ces dernières semaines – pas que celles d'aujourd'hui – et des rencontres que l'on peut avoir avec les acteurs du secteur. On constate qu'un accord se dégage sur la nécessité d'assurer des repeuplements durables, locaux, qui passent par une restauration des habitats, le maintien de populations sauvages, la gestion durable des territoires et, si nécessaire, par des programmes de repeuplement au travers de lâchés spécifiques. Ce débat dépasse d'ailleurs largement nos murs et largement le monde de la chasse. Il est devenu un débat citoyen.

Dans les échanges que l'on a pu avoir au mois de septembre, j'ai pu insister sur la nécessité de prendre le temps de la réflexion globale, de la consultation des acteurs et de ne pas réduire ce débat à une simple opposition de principe. Vous avez évoqué le travail que vous menez, une première phase de consultation qui est maintenant clôturée. Vous évoquiez effectivement la volonté de mener des consultations citoyennes organisées par province.

Comment avancez-vous dans la concrétisation de ces consultations citoyennes ? Quel est le calendrier ? Les dates sont-elles déjà déterminées ? Quel sera le contenu de ces consultations ? Quelle méthode allez-vous mettre en place pour permettre de faire aboutir des débats constructifs ? Qui sera autour de la table ? Ferez-vous appel à des experts externes pour enrichir le débat – on parle de spécialistes de biodiversité, de spécialistes de la chasse, on parle des conseils cynégétiques –, pour

essayer de ressortir avec des éléments pertinents ? Il ne faudrait pas que l'on ait le syndrome des consultations sur les éoliennes où cela reste un débat de principe, où tout le monde ressort avec sa position et personne n'a avancé d'un iota. Comment allez-vous procéder pour que ce soit quelque chose de constructif et de pertinent ?

Vous avez annoncé à vouloir aboutir avec un texte pour la prochaine saison de chasse. Je voudrais connaître votre rétroplanning afin d'aboutir à une validation par le Gouvernement wallon.

Ces questions sont importantes, vos réponses le sont encore plus, parce que je pense, comme mon collègue, M. Dewez, qu'il faut avancer de manière constructive. Il ne faut pas que notre travail parlementaire vienne court-circuiter le travail mené de manière pertinente par Mme la Ministre. En même temps, le débat de ce jour nous rappelle l'obligation d'aboutir.

J'en viens maintenant à la proposition de décret en elle-même et à son contenu. Je ne vais pas vous poser la question, même si j'ai envie, Monsieur Mockel, de savoir pourquoi vous déposez ce texte maintenant. J'ai un peu l'impression que c'est quand même un peu du football panique vu les dernières semaines et les échanges que l'on a eus sur le sujet. J'en viens alors au fond du texte en reprenant les choses dans l'ordre.

J'ai la même question que M. Dewez sur la définition du lâcher de tir, qui indique que « tout lâcher suivi de tir sur le même territoire est considéré comme un lâcher de tir ». Cela nous semble restrictif et peu précis. Pendant combien de temps interdit-on le tir sur ce territoire ? Combien de jours ? Combien de semaines ? Puis, si l'on parle de lâcher de repeuplement, les territoires peuvent être très grands – et c'est tant mieux –, il se pourrait donc qu'il y ait des tirs sur ce territoire pour d'autres raisons. Il y a lieu pour moi de préciser et modifier cette disposition.

J'aimerais aborder aussi les obligations administratives à poser au conseil cynégétique. C'est l'objet de l'article 2, qui demande un bilan annuel de la chasse par chaque conseil cynégétique. « Ce bilan doit reprendre pour chaque espèce et par sexe, en distinguant les individus bagués et non bagués, le nombre d'animaux lâchés, le nombre d'animaux tirés. Il doit être ensuite transmis à l'administration, à la fois par territoire de chasse et de manière globale, selon les modalités qui seront fixées par le Gouvernement. »

En lisant cela, on voit toute la lourdeur du dispositif. Il ne faut pas se tromper, on partage l'intérêt d'avoir un dispositif qui nous permet d'avoir des données fiables pour pouvoir objectiver les choses, objectiver les pratiques et avoir une certaine traçabilité. On vous rejoint sur l'objectif, mais il faut pouvoir mesurer très concrètement ce que représentent ces obligations pour le terrain. Je ne vais pas les répéter, cela a déjà été assez long, mais ce sont des pratiques administratives non négligeables. In fine, cette charge va reposer sur les conseils cynégétiques, dont on connaît les moyens humains et les moyens organisationnels qui ne sont pas relativement conséquents. Ils doivent faire avec les moyens qui sont les leurs pour répondre aux obligations que vous voudriez leur imposer.

Est-on sûr que cette accumulation d'obligations administratives va répondre à l'objectif que l'on s'est fixé ? N'y a-t-il pas moyen de faire autrement ? En effet, il ne faudrait pas que, en accumulant des obligations, on se détourne de l'objectif et que personne ne rentre dans le circuit et ne partage l'ambition qui est la nôtre, à savoir celle de réussir des opérations de repeuplement lorsqu'elles sont justifiées, de les inscrire dans des plans de gestion cohérents et d'en évaluer les résultats. Si l'on veut que cette ambition soit partagée, il faut que les acteurs du terrain adhèrent à la manière d'y parvenir. Et vous le savez comme moi, l'adhésion, cela ne se décrète pas, cela se travaille avec les acteurs de terrain.

Les Engagés plaident pour que cette question de la charge administrative soit clairement analysée avec les conseils cynégétiques eux-mêmes afin de savoir comment parvenir à réussir l'ambition qui est la nôtre et qui est partagée.

Autre élément de clarification juridique évoqué par M. Dewez : l'article 2 prévoit des sanctions de 5 000 euros et des peines d'emprisonnement allant d'un mois à deux ans. Quelle est la base légale de ces sanctions ? Cette base légale est-elle toujours à jour ?

Le dernier élément, c'est la place des citoyens dans le débat. Une pétition qui est toujours en cours a recueilli 2 408 signatures à cette heure. Je pense que ce n'est pas un détail procédural. Ce n'est pas le groupe Ecolo qui va dire le contraire. Des citoyens ont pris l'initiative de se mobiliser et de formuler des positions, de défendre ces positions publiquement et qui souhaitent être entendus par le Parlement. Ils ont le droit d'être entendus, puisqu'ils ont récolté plus de 1 000 signatures. Nous devons donc, je pense, comme l'a dit M. Dewez, pouvoir les entendre. Cela ne doit pas se faire dans plusieurs mois, puisque cela peut se faire d'ici quelques semaines avant la fin de l'année. Mon propos n'est pas une volonté de reporter aux calendes grecques une décision sur le sujet, mais c'est plutôt de permettre d'enrichir ce texte et nos réflexions, ainsi que celles de Mme la Ministre par les auditions et ce qu'auront à nous amener les citoyens.

Au-delà de ces auditions, je pense qu'il serait aussi intéressant de pouvoir comparer ce qu'il y a dans ce texte avec tout ce que Mme la Ministre a déjà pu récolter lors de son premier tour de consultation. Ne pas le faire, ce serait faire fi du travail qui a déjà été réalisé, et ce ne serait pas correct, je pense.

En tant que parlementaires, nous devons nous mettre au diapason de ce que nous demandent de faire les citoyens et de ce qu'a déjà entrepris Mme la Ministre.

Aujourd'hui, avoir ces demandes et ces propositions d'avancer de manière construite, pertinente, avec un calendrier clair, c'est-à-dire aboutir pour la prochaine saison de chasse, c'est faire preuve de sérieux législatif, de respect démocratique et de responsabilité politique.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, chers collègues, tout d'abord, pour ma part, j'interviens aujourd'hui en remplacement de mon collègue Patrick Spies, qui est référent chez nous pour ce type de matière, et il est évidemment excusé pour ce matin.

Avec mon groupe, nous voudrions remercier les auteurs de cette proposition de décret qui a le mérite de mettre en lumière – et cela a été dit par plusieurs collègues – un problème qui est bien réel. En effet, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur certaines dérives de la chasse.

Lorsque des milliers d'oiseaux élevés en captivité sont relâchés sur un même territoire, parfois quelques jours avant d'être abattus, nous sommes loin d'une gestion responsable de la faune sauvage. Les conséquences peuvent être importantes à la fois pour l'environnement, pour la biodiversité et la santé de la faune.

Nous l'avons encore constaté récemment à Clavier, où une mortalité importante d'oiseaux a été signalée et où un cas de botulisme a été confirmé. Ces pratiques doivent évidemment cesser, et il est de notre responsabilité de les encadrer beaucoup plus strictement.

L'exercice de l'encadrement, voire de l'interdiction de ce type de pratiques, est mis à l'épreuve d'autres initiatives particulières qui tenteraient au contraire de reconstituer des populations sauvages. À Walcourt, par exemple, la société de chasse de Fraire-Yves-Gomezée a été récompensée pour ses aménagements : bandes favorables à la faune, zones refuges, plantation de bosquets, en collaboration tant avec les agriculteurs qu'avec Natagriwal. Son objectif était précisément de reconstituer des populations sauvages autonomes afin de ne plus devoir recourir aux lâchers. Des initiatives comparables existent également dans la région de Hannut.

Ces exemples montrent donc une autre voie : ne plus chercher à maintenir artificiellement des populations par des lâchers répétés, mais créer les conditions de leur développement naturel. Pour nous, la question des lâchers doit donc être réfléchie en faisant une distinction entre eux, selon les méthodes, et évidemment selon les objectifs poursuivis. Nous plaidons pour que tout lâcher, quelle que soit l'espèce concernée, soit conditionné à un véritable plan de gestion validé et contrôlé par l'administration, qui impose la restauration des habitats, un objectif de repeuplement scientifiquement justifié, des garanties sanitaires et génétiques, ainsi qu'un suivi des résultats.

Surtout, l'objectif final du plan doit être de rendre les populations sauvages autonomes et sans dépendance permanente aux lâchers d'élevages. C'est le véritable enjeu qui dépasse largement la seule question de la chasse : celui de l'effondrement de la biodiversité dans nos campagnes, dont le déclin du petit gibier est aussi un symptôme. Pour y répondre, nous devons réunir autour de la table à la fois l'administration, les scientifiques, les chasseurs, les agriculteurs et les associations environnementales. La restauration des haies, des bandes refuges, des ressources alimentaires et des habitats doit devenir notre priorité commune.

Madame la Ministre, vous avez annoncé une réforme de l'encadrement des lâchers pour l'année cynégétique 2027-2028. Cette réforme devra être prête pour le 1er juillet prochain. Eu égard à la perte de biodiversité des plaines wallonnes, elle devra être ambitieuse. Aujourd'hui, on parle de la perdrix, du canard ou du faisan. À l'avenir, nous devrons peut-être parler du lièvre ou du lapin, pour lesquels l'Université de Liège vient de lancer une grande enquête.

Notre objectif est simple et clair : moins de lâchers artificiels, davantage d'habitats restaurés et, demain, des populations sauvages capables de se maintenir naturellement. Nous ne pensons pas, à ce stade, que l'interdiction pure et simple telle que proposée soit la bonne stratégie pour atteindre les objectifs précités. Par ailleurs, dans quelques semaines, nous aurons l'occasion d'entendre les auteurs de la pétition pour une réglementation stricte des lâchers d'oiseaux d'élevage pour la chasse en Wallonie, qui a recueilli plus de 2 000 signatures depuis le début du mois d'octobre.

Considérons donc la présentation de ce texte comme la première étape d'une séquence parlementaire qui devrait durer plusieurs mois. Nul doute que l'examen de la pétition en commission, voire des auditions complémentaires, devrait nous permettre d'appréhender au mieux cette problématique pour laquelle la réglementation wallonne doit effectivement et nécessairement évoluer.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, chers collègues, je pense que la proposition de décret qui nous est soumise aujourd'hui pose une question assez simple : est-il encore acceptable, aujourd'hui, d'élever des milliers d'animaux en captivité pour les relâcher dans la nature, avec pour seul objectif de les abattre quelques semaines, voire quelques jours plus tard ? Pour le PTB, c'est une pratique qui est difficilement défendable, tant du point de vue du bien-

être animal que de celui de la protection de la biodiversité. Nous ne remettons pas en cause, par principe, toute activité de chasse. Nous savons que la gestion de certaines populations animales peut être nécessaire. Il y a aussi l'aspect sportif pour certains, mais il existe une différence fondamentale entre une chasse qui répond à des objectifs de gestion de la faune et une pratique qui consiste à produire artificiellement du gibier pour alimenter des parties de chasse. L'exemple de Saint-Fontaine à Clavier est éclairant pour montrer les dérives potentielles de cette pratique.

Les auteurs de la proposition soulignent les conséquences de ces lâchers, qu'il s'agisse de conséquences écologiques, des risques sanitaires, de la pollution génétique, des déséquilibres pour la faune sauvage ou de la pression accrue sur les prédateurs. Au PTB, nous partageons ces préoccupations, mais je pense que ce texte soulève des éléments qui mériteraient un débat plus large. Par exemple, si certaines espèces de petit gibier sont aujourd'hui en déclin, c'est aussi parce que les habitats naturels se dégradent. Toute la question se pose donc de la dégradation de la biodiversité : des haies disparaissent, des zones refuges se réduisent. Il faut consacrer du temps et de l'énergie à restaurer tous ces habitats plutôt que de lâcher des animaux qui ont été élevés en captivité, même si on les lâche dans une optique de repeuplement.

Il y a aussi la question de l'implication des agriculteurs dans le maintien de l'habitat et de la biodiversité. Un autre aspect important qui est soulevé par le texte, c'est éventuellement des dérogations. Ce n'est pas très clair, on ne sait pas bien qui va vérifier le respect des conditions fixées pour les dérogations. Il y a le Département de la nature et des forêts. Vous parlez du CESE.

Nous avons évoqué la pétition qui allait être bientôt discutée. Je pense que, si nous soutenons la démarche proposée par le groupe Ecolo ce matin, il faudrait peut-être réfléchir à préciser certaines choses et élargir le débat sur la place de la chasse dans la préservation de la biodiversité et des espèces.

M. le Président. – Quelques questions étaient adressées à M. Mockel, après quoi Mme la Ministre interviendra.

La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je suggère que Mme la Ministre se prononce d'abord sur le texte proposé, ainsi je peux réagir en même temps.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, la proposition qui nous est soumise relève de l'initiative parlementaire. Il ne m'appartient pas de me substituer au travail du Parlement ni d'entrer ici dans une analyse détaillée de chacune de ces dispositions. En revanche, ces discussions me donnent l'occasion de rappeler la philosophie qui guide mon action en matière de chasse, et plus précisément concernant les lâchers de petit gibier et gibier d'eau. Ma ligne est claire : une chasse responsable, respectueuse des équilibres naturels et reposant sur des modalités objectivement justifiées et proportionnées. Cela vaut évidemment pour la question des lâchers de gibier. Sur ce sujet, je souhaite sortir d'une logique binaire qui opposerait le statu quo à l'interdiction générale. Certaines pratiques doivent évoluer et elles évolueront, mais elles doivent le faire dans un cadre juridiquement solide, scientifiquement étayé et concrètement applicable sur le terrain par tous. C'est précisément le travail que j'ai engagé.

Sur le plan de la concertation, un premier cycle est désormais achevé. Il a eu lieu avec les différents experts, organismes et représentant des parties prenantes concernées. Une seconde phase est prévue en décembre, sous la forme de rencontres organisées dans chaque province vers les citoyens. Elle permettra de recueillir les préoccupations exprimées sur cette question, de confronter les pratiques aux connaissances scientifiques disponibles, de déterminer clairement ce qui reste objectivement justifiable et ce qui ne l'est plus.

Cette démarche est importante, parce que derrière le terme générique de « lâchers » se trouvent des réalités et des finalités différentes. Les travaux préparatoires dont dispose mon cabinet soulignent notamment la nécessité de distinguer les lâchers destinés au tir des véritables opérations de repeuplement et de conserver un dispositif suffisamment adaptable à l'évolution des paramètres scientifiques, sanitaires et biologiques. Même si, pour certains, je n'avance visiblement pas assez rapidement, mon calendrier est également clair et j'y réponds régulièrement à travers les questions parlementaires. L'objectif est de disposer de l'ensemble des éléments nécessaires pour soumettre un projet au Gouvernement wallon au début de l'année 2027, à la suite de la deuxième phase de concertation, afin qu'un cadre revu et opérationnel puisse entrer en vigueur dès l'année cynégétique 2027-2028.

Le futur cadre tiendra compte des différentes pratiques ainsi que des enjeux écologiques, sanitaires et biologiques, à la lumière des consultations et des connaissances scientifiques disponibles. Je veux être très claire à nouveau : il ne s'agit ni d'éluder le débat ni de maintenir le statu quo. Il s'agit de faire ce que l'on attend d'un gouvernement sur une matière aussi sensible, à savoir écouter, objectiver, arbitrer et réguler. Ma ligne restera constante. Là où une pratique n'est plus adaptée, elle doit évoluer. Là où elle peut répondre à un objectif réel de gestion et de conservation, elle doit être strictement encadrée. C'est sur cette base que je souhaite avancer.

Je préfère une réforme construite, applicable et contrôlable à une interdiction dont les contours laisseraient subsister des difficultés juridiques ou pratiques. Ma responsabilité est de faire évoluer les règles, mais aussi de faire en sorte qu'elles fonctionnent. C'est le sens du texte que je déposerai au début de l'année 2027.

M. le Président. – La parole est M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Pour nous, vu la convergence des points de vue des citoyens, du monde de la chasse, des associations environnementales et de la classe politique, il est de notre devoir de parlementaires de concrétiser cette volonté d'interdiction de lâchers de gibier pour le tir, comme cela existe depuis longtemps ailleurs. J'estime qu'il y a une urgence à agir, sans forcément attendre une réforme plus large de la loi sur la chasse.

Notre proposition est bien circonscrite et n'est pas trop large. Notre objectif est l'interdiction des lâchers d'oiseaux d'élevage dès la prochaine saison de chasse. En ce sens, notre proposition vise donc une entrée en vigueur le 1er juillet. Pour que tout le monde soit prêt, il ne faut pas attendre encore des mois. Nous sommes prêts. Certes, on ne va pas non plus exiger le vote aujourd'hui. Je vais expliquer que c'est pour d'autres raisons aussi. Nous voulons bien que l'on s'accorde encore quelques semaines pour laisser le temps aux autres groupes et à la ministre éventuellement.

J'ai entendu que vous allez déposer un texte début de l'année, je n'ai pas très bien compris si c'est un projet de décret ou un état des lieux des discussions que vous avez eues et que M. Dewez a mentionnées. Cependant, nous, ici en Commission, on n'a pas eu connaissance du contenu de ces discussions. Dès lors, on ne peut pas dire que l'on ait beaucoup avancé là-dessus depuis. Nous voulons bien parler de cela en début d'année. Il y a éventuellement des points sur lesquels on est prêt à discuter.

Je prends un exemple qui a été cité : si on autorise une politique de repeuplement pour la perdrix, on a évoqué le fait que ce serait, administrativement, lourd. Ce ne sont pas des choses habituelles qui sont inscrites. Cependant, nous sommes ouverts à une discussion sur le sujet, à condition que l'objectif soit atteint. Cet objectif est d'avoir des lâchers en vue du repeuplement et d'avoir une gestion rigoureuse où l'on restaure aussi le milieu favorable à la perdrix et où on n'ouvre pas simplement au tir, puisqu'il faut aussi avoir un objectif d'augmentation de la biodiversité en Région wallonne, comme cela a été également mentionné par le PS.

J'espère que cela devrait permettre – puisque l'on dit en même temps que l'on est tous très ouverts à cela – d'avancer vers un décret qui interdit ces lâchers d'oiseaux d'élevage, car on est face à cette pratique. Si on a un texte au début de l'année, tant mieux, selon ce que la ministre entend par ce « chemin intermédiaire ». Je ne sais pas très bien si elle a l'intention de faire évoluer les pratiques et ce que cela veut dire en termes d'interdictions ou pas. Pour moi, ce n'était pas très clair. On peut avancer là-dessus début janvier et on verra bien.

J'aimerais bien clarifier quelque chose. À Clavier, on n'était pas devant la super exception. C'était certes 45 000 oiseaux d'un coup, mais l'AFSCA a officiellement recensé – dans les cinq dernières années, pour lesquels on dispose de chiffres – des lâchers de plus de 2 millions d'oiseaux ! Ce n'est donc pas isolé, on est devant un phénomène plus large qui n'est pas une simple caricature. Ce sont des chiffres interpellants et ces 2 millions sont certainement dépassés par d'autres lâchers encore. On est devant un phénomène massif inadmissible.

En conclusion, on demande de ne pas voter aujourd'hui. Il y aura certainement – je l'espère – des amendements de la part des autres groupes. La ministre a d'ailleurs annoncé en début d'année qu'elle déposerait un texte. Notre texte s'est développé en parallèle depuis longtemps, ce qui est précieux, et le moment était opportun.

En ce qui concerne la pétition, c'est important d'écouter les pétitionnaires et d'avoir cette discussion. Cela fera peut-être mûrir certains positionnements actuels trop réticents.

Je vous remercie pour vos interventions.

M. le Président. – Si je comprends bien, nous prenons acte que vous renvoyez votre texte à l'arriéré.

La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses à ma question concernant le planning. Vous avez été claire à ce sujet, avec une décision pour la saison de chasse 2027-2028. Vous avez aussi clairement dit qu'il n'y aurait pas de statu quo. C'est un élément clé dans votre réponse. Merci pour le sérieux avec lequel vous poursuivez le travail et la consultation.

Je prends acte de la demande de M. Mockel de mettre le texte à l'arriéré. Il n'y a donc pas besoin, à ce jour, de demander l'avis du Conseil d'État. Néanmoins, il devra être demandé si le texte revient, étant donné que nous n'avons pas eu de réponses à nos questions techniques et juridiques.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Merci aux collègues pour leurs répliques et merci à Mme la Ministre pour les réponses. Il faut saluer – ce n'est pas anodin – qu'il y a un consensus parlementaire et gouvernemental sur l'ambition et sur le timing, c'est-

à-dire aboutir avec une proposition et un texte pour la prochaine saison de chasse. Il y a bien des sujets où l'on n'a aucun de ces deux éléments en commun. C'est à saluer.

Il reste à savoir comment. On a parlé du processus et un peu du fond ; sur le processus, Mme la Ministre a indiqué que des rencontres citoyennes sont prévues en décembre. Cela va donc se mettre en place, très bien. Un texte devrait être déposé début 2027.

Sur le fond, le débat du jour n'est pas du tout perdu. Il doit alimenter le travail du Gouvernement. Tout cela doit être alimenté par les prochaines auditions que nous aurons ensemble. On a déjà évoqué certains sujets auxquels vous avez fait référence, Monsieur Mockel.

Je salue sincèrement la position et la proposition du groupe Ecolo de remettre cela à l'arriéré. Ce n'est pas un aveu de faiblesse, mais plutôt une position de sagesse sur le sujet.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je voudrais remercier tout le monde pour les interventions et ajouter que je sais que je n'ai pas répondu à toutes les remarques. Comme je l'ai dit, on remettra cela en chantier en janvier. Si vous avez des amendements par rapport aux questions que vous avez posées, Monsieur Dewez, c'est évidemment bienvenu.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'absence d'une filière wallonne de volaille de qualité, indépendante et intégrée »

Question orale de M. Arnaud Dewez à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le développement de la filière avicole wallonne et les risques de saturation du marché »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- Mme Hanus, sur « l'absence d'une filière wallonne de volaille de qualité, indépendante et intégrée » ;
- M. Dewez, sur « le développement de la filière avicole wallonne et les risques de saturation du marché ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, la multiplication des projets de poulaillers industriels en Wallonie suscite de vives inquiétudes. À Messancy, Rochefort, Géronsart, Atrin ou Pailhe, des riverains dénoncent des projets de grande capacité et leurs conséquences potentielles sur l'environnement, la qualité de vie et le bien-être animal. Au-delà des nuisances, c'est notre modèle agricole qui est en question. Une grande partie, voire la totalité, de cette filière industrielle repose sur des opérateurs extérieurs à la Wallonie, qui maîtrisent l'approvisionnement en poussins, l'alimentation, l'abattage et la commercialisation.

Quelle valeur ajoutée reste réellement sur notre territoire et quelle autonomie conservent nos éleveurs ? En juin dernier, vous évoquiez les aides aux filières de qualité différenciée et le développement d'une marque forte. Cependant, ces dispositifs suffisent-ils à construire une véritable filière wallonne ? Disposez-vous d'une évaluation de la valeur ajoutée et des emplois réellement générés en Wallonie par la production avicole industrielle ? Quelle stratégie envisagez-vous pour développer la filière intégrée maîtrisée par nos producteurs, de l'élevage à la commercialisation ? Pourquoi ne pas soutenir davantage un modèle de type « label rouge », fondé sur la qualité des exploitations à taille humaine, une juste rémunération et une production respectueuse de l'environnement ? Quels moyens comptez-vous mobiliser pour structurer à la fois l'abattage, la transformation, mais également les débouchés commerciaux wallons ?

M. le Président. – La parole est à M. Dewez pour poser sa question.

M. Arnaud Dewez (MR). – Madame la Ministre, la filière avicole wallonne connaît un développement qui ouvre des perspectives de diversification pour les agriculteurs, mais soulève également des questions quant à la pérennité des investissements. La multiplication des projets doit pouvoir s'appuyer sur une connaissance précise des débouchés, des coûts de production et des perspectives de rémunération des éleveurs. Si la production wallonne ne couvre pas l'ensemble de la consommation régionale, ce déficit ne garantit pas à lui seul l'existence de débouchés rémunérateurs pour toutes nouvelles capacités. Les exploitations évoluent dans un marché ouvert, marqué par la concurrence entre bassins de production et par la volatilité du coût des intrants.

Une représentante du Collège des producteurs a récemment attiré l'attention sur un risque de saturation du secteur du poulet conventionnel et sur les conséquences qu'une offre excédentaire pourrait avoir pour les agriculteurs. Elle a également évoqué des possibilités de développement en production biologique.

Ces constats appellent une analyse des perspectives propres à chaque segment de la filière.

Madame la Ministre, disposez-vous d'un état des lieux actualisé des capacités de production avicole wallonne et des projets en cours ? Partagez-vous les préoccupations exprimées quant à un risque de saturation du poulet conventionnel ? Une analyse prospective des débouchés et de la rentabilité des exploitations a-t-elle été réalisée avec les représentants du secteur ? Comment ces perspectives sont-elles prises en compte dans l'accompagnement des porteurs de projet et dans l'octroi des aides régionales à l'investissement ? Disposez-vous d'éléments objectivant un éventuel déplacement d'investissement avicole vers la Wallonie, en lien avec l'évolution des contraintes environnementales en Flandre et la disponibilité des terres agricoles ? Dans l'affirmative, quelles conséquences en tirez-vous pour la stratégie régionale de développement de la filière ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Monsieur les Députés, la Wallonie dispose d'un secteur avicole diversifié. Selon les données actualisées en juin 2026 par le Collège des producteurs, elle produit près de 46 millions de poulets de chair par an, dont 36 millions de poulets standards, et compte environ 2 millions de poules pondeuses.

Près d'un quart des poulets et plus des trois quarts des œufs relèvent de productions alternatives ou différenciées. Les demandes de permis pour des poulaillers ont progressé de 3 en 2023 à 11 en 2024, puis à 48 en 2025. Il ne s'agit toutefois pas d'autant de capacités nouvelles, car tous les projets ne se concrétisent pas.

La situation du poulet standard appelle une vigilance particulière. Après deux années favorables, son prix a nettement reculé depuis septembre 2025, atteignant 1,09 euro par kilo vif en semaine 44 de 2026. Les capacités annoncées en Belgique et dans les bassins voisins, ainsi que la concurrence des importations, pèsent sur les perspectives des producteurs. Certains éleveurs renoncent même temporairement à une ronde de production.

Entre 2020 et 2025, la consommation européenne de volaille a progressé plus rapidement que la production, offrant des perspectives à la filière wallonne. Toutefois, la multiplication des capacités de production en Wallonie et dans les régions voisines exerce une pression sur les prix du poulet conventionnel, appelant à la vigilance quant à la rentabilité de nouveaux investissements. Les outils de suivi régionaux et fédéraux permettent de surveiller cette évolution, sans conclure à une saturation généralisée du marché.

La PAC 2023-2027 encadre déjà les aides à l'investissement par des conditions d'admissibilité, des critères de sélection et des plafonds. Les projets avicoles relevant de la classe 1 du permis d'environnement en sont exclus. En 2025, environ 4 % de ces aides ont concerné la volaille. Chaque porteur de projet doit donc apprécier ses coûts, ses contrats et ses débouchés. Une aide publique ne garantit pas la rentabilité. Concernant la valeur ajoutée, nos élevages standards sont notamment des exploitations familiales, même si plusieurs maillons industriels de cette filière sont situés hors de la Wallonie. Nous disposons à Mouscron, avec Plukon, d'un abattoir traitant des poulets standard ainsi que de plus petits outils de proximité.

Je ne dispose pas, à ce stade, d'un chiffrage consolidé de la valeur ajoutée et des emplois wallons par maillon de la filière conventionnelle. Les filières alternatives et de qualité différenciée sont, elles, bien réelles. Des projets, tels que Coprobel et son Coq des prés, l'atelier Cocobio à Fernelmont, Ardenne Volaille ou le couvoir Œuf d'or à Landen, illustrent une organisation plus locale de l'approvisionnement, de l'abattage et de la commercialisation. Le couvoir Œuf d'or emploie notamment 10 personnes. Ces exemples répondent concrètement à l'enjeu de maintien de la valeur ajoutée en Wallonie.

Notre dispositif régional de qualité différenciée, avec ses cahiers des charges et sa certification, poursuit une logique de valorisation comparable, sans être identique à celle du Label rouge français. Les aides aux investissements, à la transformation et à la commercialisation peuvent soutenir, sous conditions, des projets économiquement viables, notamment en bio ou en qualité différenciée.

Enfin, je ne dispose pas d'éléments démontrant un transfert systématique d'investissement avicole de la Flandre vers la Wallonie, imputable aux contraintes réglementaires flamandes. Ma priorité reste de soutenir des filières qui créent durablement de la valeur pour nos éleveurs, disposent de débouchés identifiés et s'appuient sur des outils adaptés, de la production jusqu'à la transformation et/ou la commercialisation. La Région peut accompagner cette structuration sans se substituer aux acteurs économiques ni garantir leurs débouchés. C'est précisément dans cette perspective que s'inscrit mon projet de « Marque forte », qui vise à renforcer les liens entre les différents acteurs des filières, à favoriser l'agriculture de proximité et à améliorer la rémunération des agriculteurs. « Marque forte » se veut un outil pour toutes les filières, qui accroît la visibilité de toutes les initiatives, qui répond à ces critères. Mon ambition est de préserver et de développer une agriculture wallonne à taille humaine, ancrée dans nos territoires et portée par des exploitants indépendants.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, j'ai bien entendu l'ensemble de vos éléments de réponse. Malheureusement, ils font l'aveu qu'il n'y a pas ici, en Wallonie, de vision globale de la chaîne pour la production de volaille sur notre territoire. En réalité, ici, on constate qu'au contraire, une grande part de la filière demeure aux mains d'intérêts industriels dont la plus-value économique se fait potentiellement ailleurs, que ce soit la transformation, et cetera.

Sur l'une des questions que je vous posais dans mon intervention initiale sur le développement d'une Marque forte, ici, à ce stade, en tout cas, sur base des éléments que vous donnez, je ne vois pas comment cette marque, cette soi-disant marque pourrait à ce stade vous permettre de répondre à la structuration de la filière et des enjeux économiques qu'il pourrait y avoir derrière. Je vous mentionnais dans mon intervention, un label peut-être plus fort qui pourrait être fondé sur la qualité, sur des exploitations à taille humaine, sur une juste rémunération et une production respectueuse de l'environnement. Voilà des angles qui me semblent aller plus loin.

L'enjeu, ce n'est évidemment pas seulement de produire davantage de poulets en Wallonie, mais de créer une filière qui profite réellement à nos agriculteurs et à notre économie. C'est là l'enjeu. Il faut que des projets de poulailler s'intègrent dans la vie de nos villages et participent aussi à la vitalité de nos campagnes.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Merci à Mme la Ministre pour la réponse à l'ensemble de mes questions sur cette filière. Je porte un soutien total à ce projet « Marque forte », qui vise justement à accroître la visibilité des filières et à soutenir nos agriculteurs et nos fermes familiales également. Je pense qu'il ne faut pas non plus être angélique sur la question, Madame Hanus. On est dans un contexte mondial, une économie ouverte et on ne saurait pas tout contrôler non plus au niveau de la Région wallonne.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le bilan des vendanges pour l'année 2026, les conséquences de la sécheresse et les risques sanitaires pour les vignobles wallons »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le bilan des vendanges pour l'année 2026, les conséquences de la sécheresse et les risques sanitaires pour les vignobles wallons ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, la viticulture connaît un développement remarquable en Wallonie et constitue une diversification agricole porteuse de perspectives économiques, touristiques et territoriales. Toutefois, les sécheresses et les épisodes de chaleur de l'été 2026 interrogent la résilience de cette filière pourtant en plein essor. Le stress hydrique peut affecter les rendements, la qualité des raisins et la pérennité des jeunes plantations.

Quel premier bilan tirez-vous des vendanges 2026 en Wallonie ? Disposez-vous de données sur les volumes récoltés, la qualité des raisins et les éventuelles pertes de rendement ? Quel a été l'impact de la sécheresse sur les différents vignobles, notamment les plantations récentes ? Quels dispositifs d'accompagnement et quelles mesures d'adaptation sont envisagés pour soutenir cette diversification agricole face aux changements climatiques ?

Par ailleurs, une nouvelle inquiétude se fait jour pour la filière : la présence, au Luxembourg, de la bactérie *Xylella fastidiosa*, responsable notamment de la maladie de Pierce, particulièrement dommageable pour la vigne. Sa présence à proximité de nos frontières appelle une vigilance accrue.

Quelles mesures de surveillance et de prévention sont actuellement déployées en Wallonie ? Les viticulteurs ont-ils été informés des symptômes et des procédures de signalement ? Enfin, un plan d'intervention est-il prévu en cas de détection afin d'éviter une propagation qui pourrait compromettre durablement l'avenir de notre filière viticole ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, le millésime 2026 s'annonce globalement très positif, malgré des résultats qui restent hétérogènes selon les exploitations. Les vendanges ont été particulièrement précoces, débutant dès la fin du mois d'août et le début du mois de septembre.

Les pertes liées à la sécheresse sont estimées, à ce stade, à 15 % en moyenne, avec toutefois d'importantes variations selon la nature des sols, l'âge des vignes et les différents aléas climatiques rencontrés. Les chiffres définitifs ne seront disponibles qu'au printemps 2027.

Sur le plan qualitatif, la situation est en revanche particulièrement favorable. L'état sanitaire des vignes est remarquable. La sécheresse a limité le développement des maladies, tandis que les pluies de la fin du mois de juin et de la mi-août ont favorisé la maturation. Les jeunes plantations ont néanmoins davantage souffert du manque d'eau et ont nécessité des arrosages. Les éventuels retards de production ou cas de

mortalité pourront être évalués plus précisément lors du débourrement de 2027.

Ces constats rappellent la nécessité d'intégrer durablement le risque climatique dans le développement de cette filière encore jeune en Wallonie. C'est notamment dans cette perspective que le dispositif d'investissements productifs soutient la résilience des exploitations, à travers le choix de cépages et de porte-greffes adaptés, la gestion et la couverture des sols, le suivi hydrique ou encore le recours à des systèmes d'irrigation économes en eau.

Au delà de cette nécessaire adaptation aux changements climatiques, l'accompagnement du secteur passe également par le soutien à sa structuration et par le renforcement de la prévention face aux risques phytosanitaires. La Région wallonne a ainsi accordé 250 000 euros sur cinq ans à l'Association des vignerons de Wallonie. Parallèlement, la Haute École Condorcet propose des formations consacrées aux organismes nuisibles, tandis que l'AFSCA met à disposition des fiches d'informations relatives aux organismes de quarantaine prioritaires.

La surveillance sanitaire des végétaux est une compétence fédérale, mais je suis bien entendu de près la situation. Cette vigilance prend aujourd'hui une importance particulière au regard de l'évolution récente de la situation sanitaire dans les pays voisins. Le 12 octobre 2026, le Luxembourg a en effet confirmé la présence de *Xylella fastidiosa* sur trois sites du vignoble mosellan. En l'absence de traitement curatif, les zones infestées font l'objet de mesures d'arrachage.

Cette situation a également été abordée lors du Conseil des ministres européens de l'Agriculture du 26 octobre dernier. À cette occasion, le Luxembourg, soutenu notamment par la Belgique, a insisté sur la nécessité de garantir un financement européen suffisant pour la surveillance et la lutte contre les maladies animales et végétales, notamment à travers le cofinancement des programmes phytosanitaires et vétérinaires, ainsi que des mesures d'urgence.

Dans ce contexte, la prévention et la détection précoce sont essentielles. L'AFSCA et l'Association des vignerons de Wallonie ont dès lors alerté les viticulteurs : tout symptôme suspect doit être signalé immédiatement à l'AFSCA. Le matériel de plantation doit par ailleurs disposer d'un passeport phytosanitaire valable, avec une vigilance particulière pour les plants récemment acquis au Luxembourg.

Enfin, l'AFSCA assure le contrôle des importations, des pépinières et des jardineries et peut prendre les mesures d'urgence nécessaires. En cas de détection sur le territoire belge, le cadre européen prévoit notamment la destruction des végétaux concernés, la mise en place d'une surveillance renforcée, ainsi que des mesures de lutte contre les insectes vecteurs.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses fouillées dans ce dossier. Effectivement, le développement de la viticulture wallonne constitue une opportunité pour notre territoire, mais, derrière cette dynamique, il y a évidemment des investissements importants et des producteurs qui prennent des risques. Dès lors, encourager cette diversification engage aussi notre responsabilité collective d'accompagner les viticulteurs lorsque la sécheresse fragilise leurs plantations et menace leur travail. L'adaptation climatique doit aussi se traduire par des conseils accessibles et un soutien concret.

Sur le volet sanitaire, vous avez rappelé également le cadre européen en la matière si la bactérie présente au Luxembourg venait à se développer sur notre territoire. Bien entendu, la prévention et la vigilance doivent demeurer opérationnelles. Des producteurs bien informés, une surveillance organisée et une capacité d'intervention rapide en coordination avec les autorités compétentes seraient nécessaires si cela devait advenir sur notre territoire.

Cette filière se construit aujourd'hui et les choix que nous faisons détermineront sa solidité demain. Notre ambition se mesure aussi à notre capacité à préserver les vignobles et à sécuriser le travail des producteurs.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les axes de la stratégie wallonne de réduction des pesticides »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les axes de la stratégie wallonne de réduction des pesticides ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, deux articles de presse mettent en évidence un paradoxe tout à fait préoccupant : d'un côté, la Fédération wallonne de l'agriculture – la FWA – invite les communes à s'opposer à certaines mesures du projet de Plan wallon de réduction des pesticides. Cela ne vous a pas échappé. De l'autre, une étude de l'association FIAN souligne les difficultés rencontrées par les agriculteurs exposés aux pesticides pour faire reconnaître les conséquences de cette exposition sur leur santé.

Si la reconnaissance des maladies professionnelles relève du pouvoir fédéral, la Wallonie dispose de leviers

essentiels pour réduire les risques directement à la source. L'objectif ne peut pas être de simplement déplacer le problème. Il faut accompagner les agriculteurs vers des pratiques moins dépendantes des produits phytopharmaceutiques, sans compromettre la viabilité économique des exploitations, cela va sans dire.

Quelle stratégie défendez-vous pour réduire concrètement l'utilisation des pesticides en Wallonie et accompagner cette transition ? Un travail spécifique est-il prévu pour les productions particulièrement dépendantes des traitements, notamment la pomme de terre et la betterave, afin de développer des variétés résistantes, des alternatives agronomiques et des techniques de lutte intégrée ?

Comment s'organisent les concertations avec votre collègue en charge de la Santé et de l'Environnement sur le contenu du Plan wallon de réduction des pesticides ? Quels seront les acteurs consultés et, le cas échéant, selon quel calendrier ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, ma ligne est et restera constante sur le sujet : réduire l'usage des pesticides et les risques qui y sont liés, accélérer la mise à disposition d'alternatives viables sur les plans agronomique, économique et environnemental et accompagner les agriculteurs dans cette évolution. L'objectif est de protéger l'environnement et la santé tout en maintenant la viabilité économique des exploitations agricoles et la sécurité sanitaire des produits.

Cette évolution ne peut pas reposer que sur les agriculteurs. Elle suppose de disposer d'alternatives efficaces et d'un accompagnement technique et économique, ainsi que d'une mobilisation de l'ensemble de la filière. Je rappelle que les États généraux de la protection des cultures ont permis d'identifier les alternatives disponibles, les besoins en matière de recherche et l'importance d'une approche fondée sur la lutte intégrée. Les premiers constats sont clairs : il n'existe pas de solution unique. La réduction repose sur une combinaison de mesures agronomiques, de prévention, de surveillance, de lutte intégrée et d'innovation, ainsi que, lorsque cela est possible, sur le recours à des alternatives non chimiques.

Pour la pomme de terre, les pistes de réduction identifiées comprennent notamment l'allongement et la diversification des rotations, le recours à des variétés robustes, la lutte biologique ainsi que l'utilisation d'outils d'aide à la décision, tels que Vigimap. Des projets de recherche se poursuivent également sur l'identification et la gestion des gènes de résistance.

Pour la betterave, les travaux menés ont identifié plusieurs pistes, comme la lutte intégrée, la sélection variétale, les avertissements et le suivi des problématiques émergentes.

Concernant la concertation avec mon collègue Yves Coppieters, celle-ci est déjà organisée. Je rappelle qu'en septembre 2026, le Gouvernement a lancé la procédure d'évaluation des incidences environnementales sur le futur Programme wallon de réduction des pesticides. Le contenu définitif du PWRP IV doit encore faire l'objet de travaux et de concertations avant son entrée en vigueur, prévue en 2028.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, j'ai entendu les réponses que vous nous donnez aujourd'hui. Cela fait deux ans et demi que vous êtes en fonction et vos réponses dans ce dossier sont plus que lacunaires, elles sont même affligeantes. On a quand même une situation où la Fédération wallonne de l'agriculture invite les communes wallonnes à s'opposer à certaines mesures du Plan wallon de réduction de pesticides, et aucun mot de condamnation de votre part, aucun mot en la matière, alors que c'est à la fois le fruit du travail de vos prédécesseurs et également le fruit du travail en cours par le Gouvernement.

L'incompréhension est totale. Les agriculteurs sont les premiers exposés aux produits qu'ils utilisent. Leur santé doit être au cœur de votre politique agricole. Vous devriez être là pour défendre les agriculteurs et les agricultrices. Vous nous parlez des États généraux de la protection des cultures qui, je le répète, ont simplement abouti à un guide, à des recommandations. C'est là votre bilan en la matière.

Les difficultés économiques des agriculteurs – je terminerai par là – doivent guider un véritable accompagnement. Elles ne peuvent pas devenir le prétexte à reporter leur protection.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'indemnisation des agriculteurs impactés par la sécheresse de l'été 2026 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'indemnisation des agriculteurs impactés par la sécheresse de l'été 2026 ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, la sécheresse et les canicules de l'été 2026 ont lourdement affecté les exploitations agricoles wallonnes : pertes de rendement, déficit fourrager, surcoûts d'exploitation et difficultés pour les élevages. Le 14 septembre, vous indiquiez ne pas encore disposer d'une évaluation consolidée des pertes économiques. Vous précisiez également que 55 communes avaient engagé une procédure de reconnaissance de calamité agricole et que les seconds constats de dégâts devaient intervenir d'ici la fin de l'année.

Depuis lors, le Gouvernement a présenté ses orientations budgétaires pour 2027. Or, durant la conférence de presse, il n'a pas été question de la situation des agriculteurs. Disposez-vous désormais d'une évaluation consolidée des conséquences économiques de la sécheresse, ventilée par filière et par province ? Où en sont les procédures de constatation et de reconnaissance des calamités agricoles ? Quel calendrier envisagez-vous pour une éventuelle indemnisation ?

Pourquoi cette question n'a-t-elle pas été abordée lors de la présentation du budget 2027 ? Une enveloppe financière est-elle prévue pour soutenir les exploitations concernées ? Depuis des mois, vous nous dites travailler à un mécanisme d'assurance climatique. Combien de sécheresses ou de calamités agricoles devrons-nous encore attendre pour qu'il soit actif ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, en ce qui concerne l'évaluation économique, je ne dispose pas encore, à ce jour, d'une évaluation consolidée et définitive des pertes pour l'ensemble de l'agriculture wallonne, avec une ventilation fiable par filière et par province. Comme je l'indiquais dans une précédente réponse parlementaire, plusieurs secteurs ont entrepris leurs propres analyses, mais certaines cultures importantes ne sont pas encore entièrement récoltées. Les constats réalisés au niveau communal sont également toujours en cours. Ces éléments ne permettent donc pas encore d'établir un bilan définitif des rendements et des pertes. Il convient donc de laisser s'achever les récoltes, les constats communaux ainsi que la consolidation des informations disponibles avant de pouvoir établir une évaluation économique suffisamment robuste.

S'agissant de la procédure de reconnaissance comme calamité agricole, celle-ci suit son cours. Les commissions communales de constat des dégâts ont été activées dans les communes concernées. Près de 200 communes ont déjà réuni leur commission. La plupart doivent encore réaliser leur second constat de dégâts et évaluer objectivement les dégâts. Mon administration doit disposer de l'ensemble des constats et des données nécessaires afin de vérifier si les conditions prévues par la réglementation sont effectivement rencontrées.

Sur le plan budgétaire, en cas de reconnaissance comme calamité agricole, les indemnités seraient versées aux agriculteurs au cours du second semestre de 2027, selon un délai comparable à celui des dernières calamités agricoles. Il est donc prématuré, à ce stade, de se prononcer sur le budget à prévoir.

L'analyse, menée sur un dispositif d'assurance multirisque climatique, est toujours en cours. Elle s'inscrit dans une réflexion plus large sur la réforme du dispositif des calamités agricoles, qui joue le rôle de compensation des pertes aujourd'hui. Ils ont des dispositifs à leur disposition.

L'analyse porte notamment sur les enjeux budgétaires et administratifs, les modalités de financement, ainsi que les conditions d'adhésion des agriculteurs. Une attention particulière est également accordée à la cohérence du dispositif envisagé avec les instruments de gestion des risques prévus dans la future PAC 2028-2034, actuellement en discussion.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, vous nous dites que l'évaluation en la matière est toujours en cours. Toutefois, vous ne répondez absolument pas à ma question principale : y a-t-il un budget prévu à cet effet pour 2027 ? Parce que, à partir du moment où l'analyse sera finalisée, il faudra mobiliser les moyens pour indemniser les agriculteurs. Ici, a priori, il n'y a pas de budget ; il n'y a en tout cas pas de réponse sur l'existence d'un budget en la matière.

M. le Président. – Je ne pense pas que Mme la Ministre ait dit qu'il n'y avait pas de budget, mais bon.

(Réactions dans l'assemblée)

(Mme Bernard, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'abandon de l'agriculture wallonne dans le cadre des discussions budgétaires européennes »

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'accord sur la réforme de la Politique agricole commune (PAC) »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- Mme Hanus, sur « l'abandon de l'agriculture wallonne dans le cadre des discussions budgétaires européennes » ;
- M. Huberty, sur « l'accord sur la réforme de la Politique agricole commune (PAC) ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, dans un contexte international marqué par les tensions géopolitiques, l'autonomie alimentaire constitue, au même titre que l'indépendance énergétique et la défense, un enjeu stratégique majeur pour l'Europe. Or, les négociations du budget européen 2028-2034 suscitent de vives inquiétudes. Alors que notre agriculture doit relever des défis économiques, climatiques et environnementaux considérables, plusieurs États, dont la Belgique, défendent une réduction des ambitions budgétaires européennes.

Comment peut-on prétendre défendre notre agriculture, renforcer notre souveraineté alimentaire en affaiblissant les moyens de celles et ceux qui nous nourrissent ? La position belge interroge d'autant plus que la PAC constitue un soutien essentiel au revenu de milliers d'agricultrices et d'agriculteurs wallons. Quelle position la Wallonie a-t-elle défendue lors des dernières concertations intrabelges sur le cadre financier pluriannuel ? Comment expliquez-vous que la Belgique ne soutienne pas un budget européen plus ambitieux, notamment pour l'agriculture wallonne ? Quelles garanties avez-vous obtenues pour préserver les moyens de la PAC et ceux destinés à nos agriculteurs en particulier ? Quelles initiatives comptez-vous prendre pour que les prochaines négociations européennes garantissent un financement à la hauteur des ambitions affichées ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, à l'occasion du Conseil agricole des 26 et 27 octobre, les ministres européens de l'Agriculture ont annoncé être parvenus – à l'unanimité – à un accord sur une position commune sur la réforme de la PAC post -2027. Sa mise en œuvre dépendra toutefois des négociations en cours sur le budget de l'Union européenne. Cet accord constitue une étape importante dans l'élaboration de la future PAC. Des avancées sont annoncées concernant la concentration des aides sur les agriculteurs actifs, l'aide aux jeunes agriculteurs et le mécanisme de plafonnement. Cependant, l'enveloppe prévue pour la PAC demeure inchangée, c'est-à-dire 300 milliards d'euros pour la période 2028-2034 et donc une réduction malheureuse de 87 milliards.

Pouvez-vous nous présenter ce texte de compromis ? Confirmez-vous les avancées annoncées ? Nos points d'attention, notamment sur les aides couplées, les aides à l'installation ou encore la transition de notre agriculture, sont-ils rencontrés ? Vous aviez annoncé plaider pour une enveloppe budgétaire plus conséquente. L'accord ne permet pas d'obtenir cette garantie. Un espoir subsiste-t-il dans le cadre des négociations sur le cadre budgétaire global en cours ? Quelle est la position défendue par la Belgique ? La concertation intrabelge permet-elle de porter des dossiers en commun ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Monsieur les Députés, les négociations sur la future Politique agricole commune et sur le cadre financier pluriannuel 2028-2034 sont déterminantes pour l'avenir de notre agriculture et la pérennité de nos exploitations. Je tiens à être claire : il n'est pas question d'abandonner notre agriculture. L'accord intervenu au Conseil de l'Union européenne dans la nuit du 26 au 27 octobre témoigne du travail mené pour agir dans l'intérêt de nos agriculteurs. Cet accord unanime sur une approche générale partielle constitue une avancée politique importante.

Avec mon homologue flamand, Jo Brouns, nous avons obtenu deux garanties essentielles pour la Belgique. Premièrement, le respect de notre architecture institutionnelle. La Wallonie et la Flandre pourront continuer à définir et à mettre en œuvre une PAC adaptée à leurs réalités agricoles et à leurs structures étatiques. Ce résultat était loin d'être acquis. Certaines dispositions initiales prévoyaient, par exemple, une stratégie de renouvellement des générations à l'échelle de l'État membre. Deuxièmement, la prise en compte de la main-d'œuvre familiale afin de ne pas pénaliser les exploitations dans lesquelles plusieurs membres d'une même famille travaillent en groupement, notamment dans l'application des aides au revenu et des aides couplées.

Le compromis prévoit également des avancées concernant le ciblage des aides vers les agriculteurs actifs, le soutien aux jeunes agriculteurs et des flexibilités supplémentaires en matière de gestion des risques et de contrôle dans les obligations agricoles et environnementales. Toutefois, les modalités de dégressivité, de plafonnement des aides et du cofinancement européen restent à négocier dans le cadre des discussions budgétaires. Elles ne sont donc pas du ressort du Conseil des ministres de l'agriculture. Concernant les aides couplées, notre priorité reste de préserver un soutien adapté à nos filières, particulièrement à l'élevage. Pour l'installation des jeunes et les investissements, nous défendons des dispositifs accessibles et suffisamment financés. Une possibilité inscrite dans un règlement n'a de valeur que si le budget permet de le concrétiser.

J'en reviens précisément à la question budgétaire. L'accord du 27 octobre ne fixe pas l'enveloppe financière de la future PAC. La dernière boîte de négociation de la présidence irlandaise – *negotiating box*, qui alloue les différents montants du budget européen – présentée le 10 octobre ne réduit pas les montants réservés au *ring-fencing* PAC. C'est un signal positif, mais le volume final des moyens et les taux de cofinancement restent à négocier. Des moyens supplémentaires seront également mobilisés pour l'agriculture wallonne au sein du fonds non alloué du plan de partenariat national et régional de la Belgique. Les arbitrages budgétaires intrabelges seront donc déterminants. La position wallonne est relayée dans les concertations belges, en lien avec le cabinet du ministre-président. Nous y défendons une PAC suffisamment financée, avec le respect des compétences régionales et la continuité du soutien aux agriculteurs. Notre objectif est clair : une future PAC qui garantit notre sécurité alimentaire ainsi qu'un revenu juste et suffisant aux agriculteurs. C'est cette position que le Premier ministre Bart De Wever sera chargé de défendre au nom de la Belgique dans les négociations budgétaires européennes, notamment lors du Conseil européen extraordinaire des 26 et 27 novembre prochains.

Par ailleurs, nous plaidons pour une année de transition en 2028 afin de garantir la continuité des aides et de préparer la mise en œuvre de la future PAC. Cette demande est d'autant plus justifiée que les trilogues avec le Parlement européen et la Commission ne devraient débuter au plus tôt qu'en janvier 2027, avec un accord définitif attendu, dans le scénario le plus optimiste, en mars ou avril 2027.

Les États membres devront ensuite finaliser leurs plans de partenariats nationaux et régionaux, et adapter leurs dispositifs. Une année de transition apparaît donc indispensable pour garantir la sécurité juridique, la continuité des paiements et la visibilité de nos agriculteurs. Notre ligne est celle d'une PAC qui respecte nos régions, protège les exploitations familiales et dispose des moyens nécessaires pour garantir la viabilité économique et répondre à tous les enjeux auxquels est confrontée notre agriculture – qu'ils soient économiques ou environnementaux, ou en lien avec le renouvellement des générations. Nous avons obtenu des avancées essentielles sur les deux premiers points. Nous continuerons à défendre le troisième avec détermination.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, j'ai entendu la première moitié de vos éléments de réponse sur cette question essentielle du budget européen 2028-2034, singulièrement sur les volets agricoles. Ceux-ci nous donnent en réalité des indicateurs sur les dispositifs techniques et opérationnels dudit budget, mais ne nous donnent aucune information sur la hauteur des montants qui seraient débloqués pour ce programme européen 2028-2034. Les jeux restent complètement ouverts, et peuvent mener à nombre d'inquiétudes.

On ne peut pas se permettre que la Belgique défende un budget européen à la baisse. Ce ne serait pas un bon signal pour le secteur agricole. Le double discours permanent en termes de défense des agriculteurs devient vraiment pénible à écouter. On ne peut pas, à Namur, à Libramont et dans les programmes politiques, faire de la défense de l'agriculture une priorité ; et faire l'inverse quand on négocie les budgets. L'absence d'un soutien explicite de votre part à un budget européen renforcé sonne comme une véritable trahison envers nos agriculteurs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour les différents éléments de réponse. On se réjouit de l'accord unanime des différents ministres de l'Agriculture sur une position commune concernant la future mouture de la PAC. Néanmoins, on regrette certains éléments.

Le premier, déjà mentionné, c'est que les budgets ne sont toujours pas, malheureusement, à la hauteur des ambitions qui sont les nôtres. On doit continuer à se battre pour garantir une enveloppe d'autant plus importante que les défis sont de taille, comme je l'ai déjà mentionné dans cette commission : prémunir notre production alimentaire des risques climatiques, notamment en soutenant la transition, permettre à nos agriculteurs de vivre dignement de leur travail, et préserver notre modèle d'agriculture familial en soutenant le renouvellement des générations et les petites exploitations – on en a déjà discuté à plusieurs reprises.

Restons attentifs à l'évolution de ce dossier important pour notre agriculture. Surtout, plaidons une nouvelle fois pour une aide à l'unité de travail, comme nous l'avons déjà défendu à de multiples reprises, plutôt qu'à la superficie – comme on la connaît,

malheureusement. Une telle mesure soutiendra notre agriculture wallonne de demain.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'avant-projet de décret-programme adopté par le Gouvernement le 22 octobre 2026 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'avant-projet de décret-programme adopté par le Gouvernement le 22 octobre 2026 ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, bien qu'elle soit taguée « agriculture », cette question concerne l'ensemble de vos compétences. Le 22 octobre dernier, vous avez adopté en première lecture un nouveau projet de décret-programme. Légiférer de la sorte devient une mauvaise habitude de votre Gouvernement puisqu'il s'agit déjà du cinquième exercice du genre.

Vous figurez comme cosignataire de ce projet de décret-programme. Quelles sont, dans vos compétences, les législations que vous entendez modifier via ce décret-programme ? Quelles sont les modifications proposées ? Quel est l'impact budgétaire attendu de ces modifications ? Quels sont les objectifs poursuivis à travers ces modifications ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, je tiens tout d'abord à rappeler que nous sommes ici dans le cadre d'un avant-projet de décret-programme directement lié à l'exercice budgétaire. Il reprend à ce titre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre, dès janvier 2027, des décisions prises et validées lors du conclave budgétaire.

Je suis assez étonnée de votre remarque, car cette manière de procéder n'est pas nouvelle. Depuis près de 30 ans, beaucoup d'exercices budgétaires s'accompagnent d'un décret-programme permettant de traduire, lorsque cela s'avère nécessaire sur le plan décrétal, les décisions arrêtées dans le cadre du budget.

En ce qui concerne mes compétences, aucune des décisions adoptées lors de ce conclave ne nécessitait de modifications décrétales. Il est donc logique qu'aucune disposition spécifique les concernant ne figure dans le présent avant-projet.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Il y a peu de choses à dire, car il y a peu de réponses données à ce stade. Je vais simplement répliquer sur ce que vous aviez dit au début de votre réponse, Madame la Ministre, en essayant de défendre que la technique utilisée du décret-programme n'est pas une technique nouvelle. Or, par rapport à la législature précédente, c'est le cas, puisqu'il n'y a eu aucun décret-programme lors de cette période.

Si la technique est évidemment possible – elle a déjà existé par le passé –, elle évoque chez nous de nombreuses inquiétudes. Pourquoi utiliser ce type de technique plutôt que de revenir par voie de décret ? Y a-t-il là des intentions cachées ? Des discussions que vous ne voulez pas avoir de manière scindée, mais plutôt via un décret fourre-tout ?

Ici, toutes les inquiétudes demeurent. Nous reviendrons donc vers vous dès que ce texte sera mis à l'ordre du jour, et nous voudrons toute la clarté sur l'ensemble de vos compétences.

Question orale de M. Freddy Mockel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'indemnisation des agriculteurs ayant lutté contre l'incendie des Hautes-Fagnes »

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'indemnisation des agriculteurs après l'incendie dans les Fagnes »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Mockel, sur « l'indemnisation des agriculteurs ayant lutté contre l'incendie des Hautes-Fagnes » ;
- Mme Bernard, sur « l'indemnisation des agriculteurs après l'incendie dans les Fagnes ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, on apprenait dernièrement dans la presse qu'une solution a enfin été trouvée pour offrir une indemnisation aux agriculteurs bénévoles et non

réquisitionnés qui sont intervenus avec leurs machines et leur matériel dans le cadre des efforts de lutte contre le feu dans les Hautes-Fagnes. Je m'en réjouis. La Province de Liège, avec l'intervention de la Région, versera donc un dédommagement de 750 euros, nommé « montant forfaitaire compensatoire », aux agriculteurs engagés aux côtés des services d'intervention, en août, dans les Hautes-Fagnes. Un appel aux dons de la FJA a également mobilisé un montant de cette hauteur – donc 750 euros par agriculteur. Cette indemnisation vise à compenser les frais occasionnés par cet engagement éprouvant pour les humains et les machines. La presse relate que la liste des agriculteurs à compenser a été établie de concert avec les communes de Jalhay, Waimes, Malmedy, Baelen et Butgenbach.

Comment cette liste a-t-elle été établie avec les communes ? Cela signifie-t-il que seuls des agriculteurs résidant sur ces communes vont être indemnisés ? Ou faut-il comprendre que des agriculteurs venant d'autres communes, voire de l'autre côté de la frontière, ont été recensés par ces communes, vu que l'incendie a eu lieu sur leur territoire ?

On me rapporte aussi tout récemment – après le dépôt – que la question de l'indemnisation des agriculteurs qui se situaient juste de l'autre côté de la frontière ne serait pas encore résolue. Finalement, à quelle hauteur et sur quelle ligne budgétaire la Région intervient-elle dans l'indemnisation promise par la Province de Liège – ou pas du tout ? Dernière question qui intéressera certainement les gens qui vont recevoir cette indemnité, celle-ci doit-elle être déclarée fiscalement ?

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, lors de l'incendie dans les Fagnes en août dernier, des agriculteurs ont spontanément apporté leur aide aux services de secours. La FJA a lancé une cagnotte solidaire afin de contribuer à indemniser leur intervention. En effet, ils ont dû payer le carburant, ont parfois subi des dégâts à leurs véhicules et ont passé de longues heures loin de chez eux. La cagnotte a rencontré un grand succès. La FJA vient d'annoncer que 85 000 euros ont été récoltés et seront répartis entre 110 agriculteurs actifs dans les Fagnes et 50 à Wellin sur un autre site qui a aussi connu un incendie.

Le 15 octobre, la Province de Liège a annoncé une indemnité forfaitaire de 750 euros par agriculteur bénévole, avec le soutien financier de la Région wallonne, pour un total de 82 500 euros. C'est une bonne nouvelle, mais j'aurais aimé, Madame la Ministre, avoir un peu plus de précisions.

Qui finance exactement les 82 500 euros ? Quelle est la contribution respective de la Région wallonne et de la Province de Liège ? Pourquoi avoir retenu un forfait unique de 750 euros ? Certains agriculteurs ont mobilisé leurs engins pendant de nombreuses heures et subi des frais beaucoup plus élevés que d'autres. Qu'en est-il des dégâts importants aux machines ? Une indemnisation complémentaire est-elle prévue lorsque les réparations dépassent 750 euros ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Monsieur les Députés, je tiens tout d'abord à saluer une nouvelle fois la mobilisation remarquable des agriculteurs lors des incendies dans les Hautes-Fagnes. Dans ces circonstances exceptionnelles, ils ont démontré combien leur présence, leur matériel et leur connaissance du terrain constituent une ressource précieuse pour nos territoires. Ils ont répondu présents spontanément, parfois pendant de longues heures, en mobilisant leurs propres moyens pour venir en appui aux services de secours, sans attendre qu'une quelconque indemnisation leur soit promise. Je tiens également à saluer l'initiative solidaire de la FJA, qui témoigne de la reconnaissance suscitée par cet engagement.

Concernant l'indemnisation de 750 euros évoquée dans vos questions, je tiens à préciser qu'il s'agit dune initiative de la Province de Liège, qui en a défini le montant et les modalités d'attribution. L'identification des bénéficiaires repose sur un travail de recensement effectué au niveau local. Les informations ont été croisées par le coordinateur de crise local, les services de police, les services d'incendie et la protection civile, avant validation par le centre de crise provincial.

Ce recensement repose donc sur la participation effective aux opérations. Les communes concernées ont contribué à l'identification des intervenants, sans pour autant que seuls les agriculteurs qui y résident ont participé aux opérations. La confirmation de la situation d'éventuels intervenants extérieurs relève de la Province, qui dispose de la liste des bénéficiaires.

S'agissant de la contribution de la Région wallonne, il convient de distinguer le dispositif annoncé par la Province de Liège de son accompagnement financier par la Région. À ce stade, aucune intervention financière régionale n'a encore été accordée dans le cadre de ce dispositif. La volonté est toutefois bien de soutenir cette initiative provinciale. Les démarches nécessaires sont actuellement soumises à l'examen de l'inspecteur des Finances et l'objectif est de concrétiser un soutien financier de la Région à la Province de Liège.

Quant au choix du forfait de 750 euros, il relève de la Province de Liège. Le principe d'une intervention forfaitaire présente néanmoins l'avantage de permettre une réponse simple, sans imposer aux agriculteurs des démarches administratives disproportionnées pour

justifier individuellement les frais occasionnés par leur mobilisation.

Concernant le traitement fiscal de cette indemnité, celui-ci relève de la législation fiscale fédérale et dépend de la qualification du versement. Je ne souhaite donc pas le préjuger sans confirmation des autorités compétentes. Je rappelle toutefois que cette indemnité, versée par la Province, compense forfaitairement les frais engagés par les agriculteurs et ne rémunère pas leur prestation. En concertation avec la province, je solliciterai une clarification du SPF Finances afin que les agriculteurs disposent d'une réponse claire avant leur déclaration fiscale.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour les précisions supplémentaires. Le choix que l'on a fait pour déterminer quel acteur pouvait être indemnisé est beaucoup plus clair que ce que l'on a pu lire dans la presse.

Par contre, je constate que, actuellement, la province finance cette indemnité à ses frais ou à 100 %. Vous êtes encore en train de sonder ce que pourrait faire la Région. J'aurais aimé entendre un montant concret, mais peut-être allez-vous revenir là-dessus lors du débat budgétaire.

Je trouve dommage que le fait de savoir si cette indemnité sera imposable ou non ne soit pas encore clair. Je partage votre intuition : il faudra bien considérer cela comme un dédommagement pour des frais, et non pas comme un revenu ou un service rendu. Ce serait bien de clarifier tout cela, mais aussi de communiquer aux intéressés dès que l'on est au courant de la réponse définitive.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses. D'un côté, vous félicitez les agriculteurs qui sont intervenus tout à fait bénévolement ; d'un autre côté, vous nous dites que, à ce stade, la Région n'a pas encore sorti un seul euro pour contribuer à l'indemnisation de ces agriculteurs. Vous y réfléchissez depuis l'incendie. En effet, depuis le début, vous avez dit que vous alliez envisager une indemnisation des agriculteurs ; jusqu'à présent, il n'y a encore rien sur la table.

Les associations d'agriculteurs se sont débrouillées et la province a pris des initiatives. Pour la Région wallonne, on attend toujours. Je vais donc rejoindre mon collègue Mockel en espérant avoir une information précise et concrète dans le cadre des débats budgétaires, puisqu'il faudra bien inscrire ce soutien-là quelque part dans les tableaux budgétaires.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Juste pour préciser, comme je l'ai dit dans la réponse, que c'est actuellement à l'Inspection des finances. Cela suit donc son processus administratif.

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 10 heures 58 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 11 heures 2 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES *(Suite)*

Question orale de Mme Alice Bernard à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact du conclave budgétaire sur les compétences de Mme la Ministre »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bernard à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact du conclave budgétaire sur les compétences de Mme la Ministre ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, les décisions prises lors du conclave budgétaire ont un impact sur plusieurs de vos compétences et appellent plusieurs questions d'éclaircissement. Tout d'abord, concernant la restauration des Hautes-Fagnes, le Gouvernement annonce 20 millions d'euros sur quatre ans, dont 18 millions d'euros pour restaurer les milieux naturels et renforcer la prévention des incendies forestiers, ce qui est une bonne nouvelle.

Quelle part sera directement gérée par le DNF ? Le DNF recevra-t-il les renforts humains et matériels nécessaires ? Quels moyens seront consacrés à la prévention, aux équipements et aux effectifs ? Les 20 millions d'euros sont-ils entièrement nouveaux ou comprennent-ils des crédits déjà prévus auparavant ? Dans une interview vidéo publiée sur le site de Sudpresse, le 19 octobre, vous annonciez que des fonds privés sont également mobilisés dans ce cadre. Pouvez-vous nous dire lesquels, pour quels volets de la restauration et pour quels montants ?

Par ailleurs, le Gouvernement veut faciliter le développement de grandes installations photovoltaïques sur des terres agricoles. Il est indiqué que les projets devront notamment tenir compte de la qualité agronomique des terres et du nombre d'agriculteurs impliqués. Une proximité maximale de cinq kilomètres avec un point d'injection électrique est également prévue.

Pouvez-vous nous préciser selon quels critères les projets seront sélectionnés ? Comment allez-vous trancher entre la nécessité d'une bonne production alimentaire et la nécessité de renforcer la production d'énergies renouvelables ? Enfin, quels projets agricoles, forestiers ou de protection de la nature sont concernés par la suppression annoncée de projets non réalisés pour un montant total de 23 millions d'euros ? Quelles conséquences concrètes cela aura-t-il pour les bénéficiaires ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, je n'ai pas la bonne réponse devant les yeux. Cependant, je peux vous dire que des fonds ont été dégagés pour les Hautes-Fagnes. Comme vous le savez, c'est 20 millions d'euros, dont 18 millions d'euros pour la restauration. Il y a eu la réunion de *kick-off*, mais on en reparlera dans une autre réponse.

Je laisserai les différentes autres réponses pour le débat budgétaire. On a également parlé de l'agrivoltaïsme et on a précisé un certain nombre de critères lors de l'accord budgétaire ; on a profité pour trancher cette question.

Le photovoltaïque doit se développer en priorité sur les toitures, les parkings, les friches et les autres surfaces déjà artificialisées. Ce n'est qu'à titre subsidiaire, lorsque les surfaces ne suffisent pas, qu'un projet pourra être envisagé sur une terre agricole dans un cadre strict.

Vous m'avez interrogée sur les critères de sélection. Les dispositifs reposent sur deux niveaux. D'abord, des critères d'éligibilité. Un projet qui ne les remplit pas ne sera pas recevable. Le projet devra associer un agriculteur actif qui exploite effectivement la parcelle, soit en tant que propriétaire, soit en tant que locataire titulaire d'un bail à ferme – et un bail de longue durée, pas de courte durée –, soit lorsque la terre appartient à un pouvoir public en vertu d'une convention d'une durée minimale de dix ans. Il devra coupler les panneaux à une capacité de stockage par batterie et ne bénéficiera d'aucun certificat vert. Il devra également présenter une bonne intégration paysagère.

Ensuite, parmi les projets recevables, le classement tiendra notamment compte de la qualité agronomique des terres afin de privilégier les terres de moindre qualité et du nombre d'agriculteurs impliqués pour répartir la valeur créée lors de ces projets.

L'implantation du projet, sa proximité avec le réseau électrique et le respect des contraintes environnementales seront également pris en considération. Le but est simple : préserver nos meilleures terres à la production alimentaire, faire en sorte que la valeur créée profite au monde agricole et pas à des investisseurs extérieurs, et n'accroisse pas la pression foncière.

Il y a aussi la question de la production alimentaire en tant que production d'énergie renouvelable. L'ordre des priorités est clair : la vocation nourricière de la terre passe d'abord et doit être maintenue dans tout projet agrivoltaïque. Il doit permettre la poursuite d'une production réelle sur la parcelle et apporter un revenu complémentaire à l'agriculteur sans se substituer à son activité.

Je serai attentive à un risque que je connais bien, celui d'une pression supplémentaire sur le prix et sur l'accès à la terre, surtout pour les jeunes qui s'installent. C'est pourquoi je veillerai, dans les travaux de mise en œuvre menés avec mes collègues, à ce que ce dispositif reste strictement encadré et ne crée aucun effet spéculatif sur le foncier agricole.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci pour la réponse sur l'agrivoltaïsme qui est précise. Sur la question des suppressions de projets non réalisés, je ne sais pas si vous avez entre-temps retrouvé la réponse ou si vous n'en avez pas. Sur les Fagnes, si vous retrouvez votre réponse, ce serait quand même bien de me l'envoyer parce que je reste un peu sur ma faim.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Au niveau du budget pour les Fagnes, il faut se rendre compte que c'est l'administration qui va piloter la restauration, mais que cela va se faire en collaboration avec les différentes parties prenantes, les différents acteurs privés, les différents acteurs en présence et les universités qui veulent travailler avec eux.

Les besoins vont être objectivés par ce comité présidé par l'administration et, pour chaque besoin identifié, les moyens seront utilisés pour y répondre au mieux. C'est comme cela que l'enveloppe sera consommée année après année : on va objectiver les différents besoins et les prioriser au cours du temps. Il y a des restaurations qui peuvent se faire très vite et d'autres qui prendront plus de temps ou qui demanderont plus d'expertise, vu les milieux qui ont été touchés.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Merci pour ces précisions. C'est encore un peu dans les grandes lignes. Je déposerai donc probablement une question écrite, notamment concernant le DNF.

(Mme Bernard, doyenne d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de M. François Huberty à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le soutien aux circuits courts »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le soutien aux circuits courts ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, les circuits courts offrent une réponse adaptée aux difficultés que rencontrent de nombreux agriculteurs pour se rémunérer dignement. Ils constituent pour eux un moyen de capter une plus grande partie de la plus-value générée par leur travail, tout en limitant l'impact environnemental lié à la commercialisation des produits agricoles. Ces modes de commercialisation ont connu un regain d'intérêt important de la part des consommateurs ces dernières années, mais leur développement demeure freiné par différents obstacles, parmi lesquels figurent les contraintes réglementaires, malheureusement.

La DPR prévoit que le Gouvernement continuera à favoriser l'émergence de filières en circuits courts et en vente directe, et qu'il encouragera la structuration des secteurs et des filières locales afin qu'elles soient compétitives.

En janvier dernier, en réponse à une question écrite portant sur le même sujet, vous me répondiez que l'administration avait été chargée, dans le cadre de la note d'orientation relative à un système alimentaire durable, de rédiger une feuille de route portant précisément sur l'axe « Circuit court et réseau d'infrastructures ». Le travail devait porter, en particulier, sur l'intégration des filières courtes dans les circuits d'approvisionnement du secteur de la restauration collective, ainsi que sur la mise en cohérence et la pérennisation des projets dans le cadre d'un alignement stratégique au niveau wallon.

Où en est l'élaboration de cette feuille de route ? Quels constats en tirez-vous quant à l'adéquation entre les actions portées par le Gouvernement, les besoins de la filière et la pérennisation et la compétitivité des projets ?

Vous indiquiez également que le renforcement de l'accompagnement des agriculteurs dans leur projet de diversification devait passer par la réorganisation des missions de chacune des structures soutenues par la Région wallonne, pour plus de clarté.

Où en est ce chantier organisationnel ? Quels retours avez-vous du terrain concernant l'action de DiversiFerm en tant que guichet unique de référence pour l'accompagnement des producteurs et des artisans des circuits courts agroalimentaires ?

Concernant la promotion, l'APAQ-W a développé deux plateformes, jecuisinelocal.be et jecliquelocal.be. Le succès est-il au rendez-vous pour ces initiatives ? Quels éléments statistiques pouvez-vous nous communiquer pour en apprécier la portée ?

Par ailleurs, l'APAQ-W a élaboré un cahier des charges nommé « En direct de la ferme », qui consiste à labelliser les producteurs agricoles pour leur permettre de bénéficier du paiement par écochèques au sein de leur point de vente. Combien d'opérateurs sont labellisés en Wallonie aujourd'hui ?

Enfin, votre projet de repère fort – vous l'avez mentionné ce matin – constitue une piste intéressante pour valoriser les produits locaux et donner plus de visibilité à nos agriculteurs. Avez-vous pu discuter avec l'Europe des règles relatives aux aides d'État et à la promotion des produits locaux ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, les travaux d'élaboration de la feuille de route sont en cours. Une cartographie est en cours de réalisation pour caractériser les infrastructures soutenues ces dernières années et obtenir une vision d'ensemble des rôles et missions des acteurs de l'accompagnement. De plus, une évaluation sera prochainement lancée afin d'analyser les impacts des différents projets financés ces dernières années, via notamment la relocalisation alimentaire et le PNRR.

Concernant la réorganisation des missions des structures, ce projet répond à une volonté claire : simplifier le paysage de l'accompagnement agricole wallon afin d'offrir des réponses plus lisibles, plus cohérentes et plus efficaces aux agriculteurs. Mon objectif est clair : renforcer DiversiFerm dans son rôle de guichet unique de référence pour les agriculteurs dans leur projet de diversification agroalimentaire.

Concernant l'action de DiversiFerm, les retours sont très positifs. Les meilleurs témoignages en ce sens sont rapportés par plus de 600 opérateurs des circuits courts qui soumettent annuellement leurs demandes via le guichet unique. Plus de 80 à 85 % des répondants s'y déclarent satisfaits, voire très satisfaits.

Au niveau des outils développés par l'APAQ-W, la stratégie #jecuisinelocal, développée depuis 2020 pour promouvoir les produits locaux et les circuits courts, comptait 1 300 points de vente référencés, 16 000 signataires de la charte et 14 000 installations de l'application mobile. La plateforme #jecliquelocal regroupait, en fin 2025, 350 producteurs proposés, environ 2 000 produits référencés et enregistrait près de 7 500 utilisateurs actifs.

J'ai demandé à l'APAQ-W de bien veiller à la mise à jour régulière de ces plateformes, afin qu'elles soient bien alimentées par de nombreux produits locaux, et de travailler sur leur développement continu.

Concernant DiversiFerm, le dispositif n'a pas pris l'ampleur souhaitée ces dernières années. C'est pour cela que j'ai chargé l'APAQ-W de le renforcer, vu l'effet levier évident pour inciter les consommateurs à acheter des produits locaux.

Pour le repère fort, un appui juridique est prévu tout au long du processus de développement du repère pour éviter toute remise en question future par l'Europe de la communication et des critères retenus.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour les différents éléments de réponse et les quelques chiffres mentionnés. Comme je l'ai évoqué, les circuits courts offrent une plus-value – on l'a déjà dit – environnementale importante, et bénéficient directement à nos agriculteurs. En ce sens, leur offrir un appui adapté au terrain permet au Gouvernement d'œuvrer à la transition et de soutenir le tissu économique implanté en Wallonie. C'est tout notre tissu rural qui est concerné.

Ce soutien doit aussi passer par une réflexion sur le cadre réglementaire qui régit les pratiques de transformation, mais aussi de commercialisation des circuits courts, puisque ces derniers ne sont pas toujours en mesure – on l'a déjà mentionné – de répondre aux mêmes exigences que de gros transformateurs. Il arrive que ces exigences ne fassent pas sens pour les acteurs de circuits courts, donc à plus petite échelle.

Par ailleurs, au travers de sa DPR, le Gouvernement s'est engagé à continuer dans la direction entamée et à diriger la filière vers plus de structuration. Je ne peux que nous inviter à poursuivre le travail dans ce sens.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale de Mme Valérie Dejardin à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les retombées attendues sur l'agriculture wallonne du Plan d'action pour une alimentation saine et durable »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dejardin à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les retombées attendues sur l'agriculture wallonne du Plan d'action pour une alimentation saine et durable ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre, M. le Ministre Coppieters, votre collègue, vient de présenter un plan d'action pour une alimentation saine et durable, doté de 10 millions d'euros sur deux ans. Celui-ci vise notamment à :

- renforcer l'approvisionnement local ;
- soutenir les projets alimentaires territoriaux ;
- favoriser les circuits courts dans la restauration collective.

Cette initiative peut constituer une véritable opportunité pour notre agriculture, à condition que les agriculteurs wallons en soient les premiers bénéficiaires. En effet, développer une alimentation locale et de qualité suppose de structurer les filières, d'assurer des débouchés stables et de garantir une juste rémunération aux producteurs.

Comment avez-vous été associée à l'élaboration de ce plan ? Quelles concertations ont été menées par votre administration avec les organisations agricoles ? Disposez-vous aujourd'hui d'une évaluation des retombées socioéconomiques attendues pour l'agriculture wallonne, notamment en matière de revenus, d'emplois et de débouchés commerciaux ? Le Collège des producteurs et l'APAQ-W ont-ils participé aux travaux préparatoires de ce plan ? Comment celui-ci s'articulera-t-il avec votre politique de structuration des filières et de soutien aux circuits courts ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, ce plan relève des compétences du ministre Coppieters. Toutefois, nous portons ensemble la compétence de l'alimentation durable. Les feuilles de route sont réparties selon nos responsabilités respectives au sein de cette compétence.

Pour ma part, je suis compétente de manière prioritaire pour trois feuilles de route : la première concerne l'HORECA, la deuxième porte sur les circuits

courts et les infrastructures, et la troisième vise les grandes et moyennes surfaces ainsi que l'industrie agroalimentaire. Chaque feuille de route est confiée à un pilote administratif, avec l'appui, dans certains cas, d'administrations ou de structures associées. L'APAQ-W, le SPW ARNE et le Collège des producteurs participent donc au processus selon les besoins.

Les propositions concrètes et les actions qui en découleront permettront de nourrir un dialogue constructif avec les organisations agricoles, en tenant compte des besoins identifiés sur le terrain. Cette démarche s'inscrit pleinement dans ma volonté de structurer davantage nos filières, de renforcer les débouchés pour nos producteurs et de soutenir les circuits courts pour mieux répartir la valeur ajoutée.

Dans un premier temps, je souhaite mobiliser davantage le secteur de l'HORECA afin d'y renforcer la présence et la valorisation de nos produits locaux via, notamment, le développement du réseau « Table de terroir » avec l'APAQ-W et la future nouvelle entité, en concertation avec le secteur.

Nous poursuivrons également le travail avec la grande et moyenne distribution et l'industrie agroalimentaire. L'enjeu est clair : accroître la visibilité des produits locaux, consolider leurs débouchés et construire des filières locales solides et rémunératrices. C'est également tout l'objectif de la marque forte.

Enfin, il est essentiel de veiller à ce que les outils soutenus par les pouvoirs publics ces dernières années soient pleinement performants et répondent aux besoins des filières. L'administration travaille sur cet aspect en réalisant une cartographie des infrastructures, des acteurs de l'accompagnement et des outils soutenus par la Wallonie. Elle sera suivie d'une évaluation portant notamment sur leur contribution réelle à l'offre de produits locaux et sur leur viabilité économique. L'objectif est de veiller à ce que ces dispositifs soient pleinement opérationnels et contribuent concrètement à mieux structurer et organiser l'offre locale afin de faciliter son accès à de nouveaux débouchés, en particulier la restauration collective.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Effectivement, investir dans l'alimentation saine et durable est pour moi – et pour nous – une véritable opportunité pour notre agriculture. Cela nécessite une véritable cohérence dans les politiques – notamment avec votre collègue, le ministre Coppieters – et une vision à long terme pour permettre aux agriculteurs et aux producteurs d'investir de façon pérenne, non seulement à court et moyen terme, mais surtout à long terme. Je serai attentive au suivi de ces plans et de ces réunions, en espérant que cela puisse perdurer jusqu'après 2029.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le piégeage du frelon asiatique à l'automne »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le piégeage du frelon asiatique à l'automne ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, c'est un sujet qui nous a beaucoup occupés en début d'année et sur lequel je me permets de revenir aujourd'hui. Pour rappel, vous aviez établi un plan d'action pour lutter contre la problématique que peuvent causer les frelons asiatiques, avec cinq grands axes : la centralisation des informations, la promotion des dispositifs de protection des ruchers, l'encadrement du piégeage, le soutien à la neutralisation des nids problématiques et la montée en puissance de la recherche scientifique sur le sujet.

Or, nous sommes en automne et il semble aujourd'hui qu'il y ait des communications contradictoires dans certaines communes, où l'on continue à prôner le piégeage des reines, alors que le SPW nous dit qu'il ne faut plus le faire, parce que ce n'est plus utile et parce que cela pourrait causer certains dégâts écologiques à la faune entomologique indigène. Effectivement, le SPW précise que 95 % des frelons que l'on voit aujourd'hui dans nos jardins et espaces naturels sont, en fait, des ouvrières qui, par définition, ne fonderont pas de nouvelles colonies, et que les quelques reines fondatrices qui restent, pour la plupart, ne vont pas passer l'hiver. Dès lors, on fait plus de mal que de bien à continuer le piégeage.

Pouvez-vous dresser un premier bilan de votre plan de lutte contre le frelon, mis en place en début d'année ? Des points d'amélioration ont-ils déjà été identifiés ? Une information et un rappel quant aux bonnes pratiques à mettre en place à l'automne ont-ils été transmis aux administrations communales ? Où en sont les recherches scientifiques sur l'évaluation de l'efficacité des méthodologies utilisées durant cette saison ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, certaines opérations de signalement et de neutralisation se poursuivent encore en novembre. Il est donc trop tôt pour dresser le bilan de la saison 2026. Les données seront ensuite consolidées et analysées pour mesurer les résultats au regard de nos objectifs : protéger la

biodiversité, réduire la pression sur l'apiculture et la fruiticulture, et assurer la sécurité des citoyens.

Concernant le piégeage automnal, la ligne régionale est claire : le plan de gestion ne prévoit pas de piégeage généralisé à l'automne. À cette période, la grande majorité des frelons observés ne sont pas des individus reproducteurs et la sélectivité des pièges diminue, avec un risque accru pour les autres insectes. Le piégeage automnal présente un intérêt très limité pour agir sur les populations de frelons, mais il peut conserver une utilité ciblée pour réduire localement la pression exercée sur des ruchers. La priorité reste la neutralisation ciblée des nids lorsqu'elle est encore utile. À mesure que la saison avance, les futures fondatrices quittent progressivement les nids, ce qui réduit l'intérêt d'une intervention tardive.

L'information des pouvoirs locaux et des citoyens constitue principalement un axe du plan 2026. Le Portail de la biodiversité en Wallonie centralise, depuis mars, l'information régionale sur le frelon asiatique, et les communes sont également accompagnées dans l'utilisation de FixMyStreet Wallonie.

Pour répondre précisément à votre question, une communication spécifique consacrée au piégeage automnal a bien été publiée sur le Portail de la biodiversité en Wallonie le 19 octobre dernier. Elle rappelle clairement que ce piégeage est déconseillé aux particuliers et doit être réservé à la protection des ruchers.

Je resterai particulièrement attentive au retour de terrain afin de continuer à améliorer, en 2027, la cohérence et la diffusion des messages saisonniers pour que chacun dispose au bon moment d'une information claire sur les actions utiles et celles qu'il convient d'éviter.

Enfin, nous avançons sur les méthodes de neutralisation avec le CRA-W afin de disposer de solutions à la fois efficaces sur le plan opérationnel et moins impactantes pour l'environnement. La terre de diatomée constitue déjà une alternative aux pyréthrinoïdes, mais son action plus lente et la nécessité éventuelle de plusieurs passages est bien là. En parallèle, nous poursuivons les échanges avec le niveau fédéral afin de faire évoluer l'encadrement de l'utilisation des biocides de manière plus rationnelle et pragmatique, en tenant compte des différents enjeux, tout en continuant à investiguer d'autres alternatives. C'est notamment le cas du pyrèthre végétal, qui n'est actuellement pas agréé en Belgique pour cet usage. Cette piste doit encore être évaluée.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, la récolte des données n'est pas terminée, donc le bilan n'est pas possible à ce jour – j'en prends note. Sur la recherche, vous avez précisé les évolutions en cours – merci pour toutes ces informations techniques. Concernant le piégeage automnal, je pense que c'était l'intérêt principal de cette discussion que vous puissiez rappeler clairement qu'il s'agit d'un piégeage non pas automatique, mais ciblé. Effectivement, c'est bien en place sur le Portail de la biodiversité en Wallonie et c'est très bien, mais je pense qu'il faudra – il me semble que vous l'avez dit – le rappeler lors de la prochaine saison. En effet, on touche clairement les citoyens quand ils vont chercher leur piège à leur commune. On doit leur donner l'information complète sur ce qu'il faut faire en automne à ce moment-là. Ici, c'était une première grande campagne, donc il faut le temps que chacun puisse enregistrer l'ensemble des informations et des bonnes pratiques.

Question orale de M. Jean-Paul Bastin à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le lancement officiel des opérations de restauration des Hautes-Fagnes »

Question orale de Mme Valérie Dejardin à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la nécessité de faire du plan de restauration des Hautes-Fagnes une grande cause régionale »

Question orale de M. Freddy Mockel à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'affectation des moyens budgétaires à la restauration des Hautes-Fagnes et la prévention des incendies »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Bastin, sur « le lancement officiel des opérations de restauration des Hautes-Fagnes » ;
- Mme Dejardin, sur « la nécessité de faire du plan de restauration des Hautes-Fagnes une grande cause régionale » ;
- M. Mockel, sur « l'affectation des moyens budgétaires à la restauration des Hautes-Fagnes et la prévention des incendies ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, le 16 octobre dernier, vous vous êtes rendue à la Maison du parc à Botrange en compagnie de représentants du SPW pour lancer officiellement les opérations de restauration ou de renaturation des

Hautes-Fagnes. Il convient de noter la réelle optique de coconstruction du plan avec la présence de nombreuses parties prenantes : pouvoirs locaux, scientifiques, entreprises, acteurs touristiques, et cetera. Le dispositif s'articulera autour d'un comité scientifique et d'un forum composé de toutes les parties prenantes.

Un plan d'envergure lancé deux mois après le pire incendie – de mémoire – que la Wallonie ait connu : 3 400 hectares de végétation brûlés, dont 2 200 hectares de réserve naturelle – dont les deux plus grandes tourbières hautes actives du plateau – et 1 200 hectares de zone forestière.

À la sortie du récent conclave budgétaire validant le budget 2027, il a été validé que 20 millions d'euros seront dégagés sur quatre ans pour la restauration des Hautes-Fagnes et renforcer la prévention des feux de forêt. Le tourisme sera lui aussi soutenu à hauteur de 2 millions d'euros sur ces 20 millions.

L'affectation et la ventilation de ces budgets nous est encore floue. Cependant, je comprends qu'il puisse encore avoir certaines latitudes et certains glissements. Pouvez-vous détailler l'affectation des 18 millions d'euros concernés par la renaturation, et ce, sur quatre exercices budgétaires ?

Comment les six ateliers présentés lors de la réunion du 16 octobre se structureront-ils dans le temps par rapport à la finalisation de la contribution wallonne au Plan national de restauration ? Sur quels budgets seront affectés les montants liés au renouvellement des caillebotis brûlés ? Y a-t-il une estimation du montant pour leur remplacement, d'autant plus que les chiffres doivent être plus ou moins actualisés parce que, pour certains, ils venaient à peine d'être remplacés suite à l'incendie de 2011 ? Si oui, quel est-il ?

Avez-vous déjà un calendrier estimatif pour le remplacement de ceux-ci ? Quelle sera l'administration chargée de leur remplacement ? Par le passé, on sait qu'il y a eu des renvois de politesse entre différentes administrations… Comptez-vous les remplacer à l'identique ou modifier certains tracés en fonction des aménagements effectués dans le cadre des travaux de restauration ?

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre, l'incendie d'août dernier a ravagé 3 400 hectares des Hautes-Fagnes, dont 2 200 hectares de réserve naturelle. Au-delà des paysages, ce sont des écosystèmes exceptionnels, des tourbières et une biodiversité irremplaçable qui ont été profondément touchés. Le lancement du plan de restauration, le 16 octobre, constitue une première étape essentielle. Sa réussite exigera toutefois un engagement collectif et durable, bien au-delà d'une législature.

Quels objectifs écologiques précis le Gouvernement entend-il atteindre, notamment pour la restauration des tourbières, la gestion de l'eau et le retour des espèces ? Quels indicateurs scientifiques permettront d'évaluer les résultats et à quelle fréquence seront-ils publiés ?

Vous avez annoncé une enveloppe de 20 millions d'euros. Comment sera-t-elle répartie entre les différentes interventions ? Quels moyens sont inscrits au budget 2027 et quelles garanties de financement existent à plus long terme ?

Quel calendrier est prévu pour les premières opérations et les grandes étapes de restauration ? Comment le comité scientifique, les services publics, les associations environnementales, les pouvoirs locaux et la société civile seront-ils associés aux décisions et au suivi ?

La restauration des Hautes-Fagnes doit devenir une grande cause régionale, transcendant les clivages politiques. Ce patrimoine naturel exceptionnel mérite une mobilisation de toute la Wallonie, à la hauteur des générations nécessaires à sa renaissance. De plus, la réhabilitation des Hautes-Fagnes a des conséquences sur le ruissellement et l'écoulement des eaux vers la vallée. Dès lors, comment comptez-vous faire pour que ce rôle, notamment d'éponge, puisse perdurer malgré cet incendie ?

M. le Président. – La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, la restauration des Hautes-Fagnes me tient particulièrement à cœur. Lors de la présentation du budget, un petit chapitre était consacré aux Hautes-Fagnes et plus particulièrement à la gestion postincendie avec une enveloppe de 20 millions d'euros sur quatre ans : 2 millions seront consacrés au tourisme et les 18 millions restants « à la restauration et à la prévention des incendies de forêt ». Certains chantiers pourraient démarrer même avant la fin de l'état des lieux.

À quoi sont destinés les moyens consacrés au tourisme et sont-ils budgétairement bel et bien logés en « Tourisme » ou proviennent-ils du budget « Nature » ? Ce sont, par exemple, les caillebotis qui ont brûlé.

Dans une interview accordée à la BRF, le chef de cantonnement de Verviers du DNF constate que la renaturation est un moyen particulièrement efficace de lutte contre les incendies. En particulier, la restauration des milieux humides dans les Hautes-Fagnes a montré son efficacité dans l'atténuation des dégâts occasionnés par le feu. Cependant, il mentionne aussi le rôle des coupe-feux et de leur entretien.

Est-ce qu'une répartition a déjà été arrêtée pour départager les moyens entre renaturation et autres moyens de lutte contre les incendies ? Quels instruments sont actuellement étudiés dans les moyens de lutte

contre les incendies ? Quelle place et quelle importance y trouvent les coupe-feux et chemins d'accès ? De quelle nature sont les types de travaux qui peuvent débuter avant la fin de l'état des lieux ? Des participations à des projets européens en vue de la restauration des tourbières et des milieux humides sont-elles envisagées ? Si oui, quelles pistes sont concrètement envisagées ? Comment se répartissent les montants entre investissements et frais récurrents, notamment d'entretien ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Messieurs les Députés, le 14 août, le feu a ravagé environ 3 400 hectares des Hautes-Fagnes, 2 200 hectares en réserve naturelle et 1 200 hectares en zone forestière. On ne restaure pas un plateau de tourbières en quelques mois. Pour certains milieux, on parle de décennies. Cependant, attendre n'est pas une option. C'est pourquoi, dès le 17 septembre, le Gouvernement wallon a validé une feuille de route pour la restauration des Fagnes.

Le 16 octobre 2026, nous avons franchi une étape importante. Après la gestion de l'urgence, nous sommes entrés dans une démarche de restauration structurée, scientifique et collective. Au-delà de la réparation des dégâts visibles, l'enjeu est aussi de s'ancrer dans une démarche itérative afin de restaurer durablement les milieux touchés et de renforcer la résilience de notre territoire face aux risques futurs.

Le programme de restauration des Hautes-Fagnes repose sur six groupes de travail thématiques complémentaires. Ils couvrent :

- le pilotage et la coordination ;
- l'état des lieux et le suivi scientifique ;
- la restauration des habitats ;
- la prévention des incendies ;
- la gestion de l'eau ;
- les enjeux touristiques et patrimoniaux.

Ces groupes constituent le cadre opérationnel de ce programme de restauration, et doivent permettre d'objectiver les besoins, de définir les priorités, de construire les interventions et d'en assurer ensuite le suivi. Le comité scientifique, les services publics, les pouvoirs locaux, les associations, les gestionnaires et les autres parties prenantes seront associés à cette dynamique selon les responsabilités de chacun et étaient présents le 16 octobre.

Concernant les interrogations en lien avec la manière dont ces six groupes de travail se structurent dans le temps par rapport à la contribution wallonne au Plan national de restauration de la nature, je me dois de préciser qu'il s'agit de deux démarches distinctes, qui poursuivent des objectifs complémentaires mais qui ont leur calendrier propre.

Les groupes de travail consacrés aux Hautes-Fagnes viennent d'être lancés et s'inscrivent dans une temporalité plus longue, alors que la contribution wallonne au projet de Plan national de restauration est déjà dans une phase avancée d'élaboration et de consolidation.

Il n'est donc pas question d'attendre l'achèvement des travaux des six groupes pour finaliser la contribution wallonne au Plan national de restauration.

Nous veillerons en revanche à assurer la cohérence entre ces deux démarches, qui avanceront en parallèle, mais avec un souci constant de cohérence.

J'en viens au volet budgétaire. Le Gouvernement a annoncé une enveloppe de 20 millions d'euros sur 4 ans : 18 millions pour la restauration des zones touchées et le renforcement de la prévention des feux de forêt de manière générale en Wallonie, et 2 millions plus spécifiquement pour le soutien au tourisme.

L'affectation détaillée de ces moyens n'est pas encore arrêtée. Je veux être très claire sur ce point : ce n'est ni un oubli ni un manque d'ambition, c'est un choix de méthode. Nous voulons partir de l'état du terrain, des diagnostics et des priorités de restauration avant de figer la répartition des crédits.

Il serait prématuré de déterminer aujourd'hui quelle part précise sera consacrée aux tourbières, aux forêts, à la gestion de l'eau, aux infrastructures, aux coupe-feux ou aux autres dispositifs de prévention. La distinction entre investissements et dépenses récurrentes, notamment l'entretien et le suivi, devra également découler de cette programmation.

Comme je l'ai déjà évoqué, chacun des six groupes de travail thématiques est chargé d'identifier les besoins, les actions à mettre en œuvre, les priorités opérationnelles et les moyens nécessaires à leur réalisation.

De la même manière, les objectifs annuels chiffrés ainsi que le référentiel complet des indicateurs devront être définis et validés sur les plans scientifique et opérationnel, bien que les grands champs d'action soient d'ores et déjà identifiés. L'objectif est d'assurer une information transparente et régulièrement actualisée sur l'avancement du programme.

Le lancement des groupes de travail ne signifie évidemment pas que nous attendons la fin des diagnostics pour agir. Nous sommes déjà dans l'action. Certaines interventions de gestion et de sécurisation ont déjà été engagées sur le terrain, notamment le dégagement d'arbres brûlés ou endommagés lorsque cela s'avère nécessaire. Un dispositif renforcé de

détection et de surveillance a également été mis en place dans l'immédiat après crise.

En parallèle, les diagnostics et les travaux des différents groupes doivent maintenant nous permettre de déterminer la nature, l'ampleur, la localisation et le phasage des interventions de restauration à venir. Notre approche est donc pragmatique : agir dès maintenant lorsque les besoins sont clairement identifiés, tout en nous donnant le temps nécessaire pour objectiver et programmer correctement les interventions plus structurantes.

La prévention et la restauration écologique ne doivent pas être opposées, mais doivent être examinées ensemble dans une approche globale. La place des coupe-feux et des chemins d'accès sera appréciée dans ce cadre, sur la base des besoins opérationnels et des caractéristiques des milieux. La même logique vaut pour les caillebotis brûlés. Il n'est pas décidé, à ce stade, de procéder à un remplacement systématique à l'identique, et les tracés, le balisage et les équipements pourront être adaptés. Le montant, le calendrier, le financement et les modalités de réalisation seront précisés lorsque les besoins auront été consolidés.

Les possibilités de financements européens pourront également être examinées en fonction des projets et des conditions d'éligibilité. À ce stade, je ne souhaite toutefois pas annoncer de participation à un projet précis qui ne serait pas formellement engagé.

Enfin, je partage l'idée que la restauration des Hautes-Fagnes dépasse les clivages et s'inscrit dans un temps long. C'est un patrimoine naturel majeur pour la Wallonie. Pour lui donner les meilleures chances de réussite, nous devons avancer dans le bon ordre, établir les constats, fixer les priorités, programmer les interventions et mobiliser les moyens.

Notre volonté est donc d'avancer rapidement, mais pas de manière précipitée. Nous agirons immédiatement lorsque cela est pertinent, tout en laissant aux groupes de travail et aux comités scientifiques le temps nécessaire pour construire des propositions solides, partagées, durables. C'est cette méthode qui permettra de restaurer les Hautes-Fagnes, de mieux prévenir les risques futurs et d'utiliser les moyens publics de manière responsable et la plus efficace possible.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour vos différents éléments de réponse. J'ai bien pris connaissance qu'après la gestion de crise aiguë et la fin de l'incendie, nous commencions déjà les travaux de dégagement des bois qui sont incendiés ou à risque, qu'une méthode était mise en place, notamment avec ces six ateliers, mais aussi qu'un budget était prévu sans qu'il y ait dès à présent une affectation précise qui soit décidée.

J'ai bien noté aussi, vous l'avez mentionné à deux reprises : la notion de coupe-feu et de chemin d'accès. Il s'agit d'une problématique fort aiguë, puisque à la fois il faut permettre aux services de secours de pouvoir y accéder et, en même temps, maintenir cette réserve naturelle la plus vierge de toute trace humaine – en tout cas de toute intervention humaine qui pourrait être contre-productive par rapport à ce biotope tout à fait spécifique.

Concernant les caillebotis, j'ai bien entendu que le dossier était encore ouvert quant aux itinéraires et aux différents éléments. J'ose espérer que cela ne traînera pas trop, puisque, concernant le précédent incendie de 2011, c'est durant la mandature communale et surtout provinciale de 2018 à 2024 que l'ensemble des caillebotis ont pu être restaurés. Je vous laisse faire le calcul en termes d'années, c'est quand même assez long. J'espère qu'ici, cela ira un peu plus vite, peut-être quand nous aurons des solutions de caillebotis ignifuges et naturels.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse détaillée. Effectivement, la méthode est assez claire et je peux donc me rallier, puisque je suis convaincue que la restauration des Hautes-Fagnes doit se faire de manière collective et durable, mais aussi qu'elle va prendre bien plus que les deux ans et demi qu'il reste avant la fin de la législature.

J'ai juste une inquiétude. Une somme a été débloquée aujourd'hui, qui a été faite de façon assez aléatoire, puisque, si je comprends bien, ce sont les groupes de travail qui vont quand même estimer ce qu'il faut faire ou ne pas faire. L'inquiétude, c'est que les 20 millions d'euros ne seront pas suffisants. J'espère vraiment qu'en fonction des différentes démarches, des résultats des groupes de travail et des retours du terrain, on pourra, s'il le faut, débloquer d'autres sommes pour arriver à un territoire réparé, résilient et adapté aux conséquences du changement climatique.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses. Je crois que personne ne veut que l'on agisse de manière précipitée. Vous dites que cela se fait de manière structurée. Je ne manquerai quand même pas de revenir vers vous régulièrement pour être au courant de l'avancement et des décisions qui seront prises.

Plus cela va avancer, plus ce sera concret. La population a besoin de ces informations. Je crois que c'est important de montrer que l'on s'y attelle parce que ce sera une entreprise de longue haleine. Je partage la crainte de ma collègue, puisqu'on a d'abord donné un budget pour ensuite voir ce qu'il faut. Que se passera-t-il si cela ne suffit pas ? Je crois qu'il faudra quand même prévoir – étant donné que cela s'étalera sur pas

mal d'années – de rallonger les moyens nécessaires. Je crois que ce sera plus qu'utile. De manière plus large, cela permettra quand même d'un peu mettre des moyens dans la biodiversité plus largement en Wallonie. Elle en a bien besoin.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la prolifération incontrôlée des ratons laveurs en Wallonie et son impact sur la biodiversité »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la prolifération incontrôlée des ratons laveurs en Wallonie et son impact sur la biodiversité ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, la prolifération du raton laveur constitue une menace croissante pour la biodiversité wallonne. Cette espèce exotique envahissante exerce une pression importante sur notre faune indigène, notamment par la prédation des œufs, des jeunes oiseaux, des amphibiens et d'autres petites espèces. Son expansion risque de fragiliser davantage des écosystèmes déjà sous pression.

En septembre, vous évoquiez une population estimée à 90 000 individus et annonciez que le plan régional de gestion, confié à l'Université de Liège dans le cadre d'un marché public, était en voie de finalisation. Vous souligniez également les premiers résultats encourageants des opérations pilotes de piégeage, tout en reconnaissant qu'elles ne suffiraient pas à enrayer durablement la progression de l'espèce. Où en est aujourd'hui la rédaction de ce plan ? Quand sera-t-il présenté et adopté ? Quelles mesures concrètes prévoit-il pour protéger prioritairement les espèces indigènes et les milieux naturels les plus vulnérables ?

Quels objectifs de régulation seront fixés et comment leur efficacité sera-t-elle évaluée ? Comment les communes, les gestionnaires d'espaces naturels et les acteurs de terrain seront-ils associés à sa mise en œuvre ? Quelle enveloppe budgétaire est prévue en 2027 pour déployer ce plan à l'échelle wallonne ? Viroinval, Wellin, Arlon et bien d'autres communes ont adopté des motions et ont demandé le soutien de la Wallonie. Que leur avez-vous répondu ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, la progression du raton laveur en Wallonie appelle une réponse structurée. Son implantation et la continuité avec les populations des régions voisines imposent de combiner prévention, sensibilisation et régulation afin de limiter ses impacts écologiques, sanitaires et sociaux.

La stratégie confiée à l'Université de Liège a permis d'actualiser les connaissances et de proposer plusieurs scénarios de gestion. Le projet et les compléments de l'administration sont désormais disponibles. Leur analyse doit permettre de finaliser le plan d'ici la fin de l'année 2026, avant une mise en œuvre progressive. À l'échelle régionale, l'objectif est de réduire durablement les populations et leurs impacts. Sans attendre le plan, le DNF intervient déjà dans les territoires qu'il gère et participe à des opérations ciblées dans les secteurs sensibles. Du matériel de piégeage et des équipements adaptés ont également été acquis pour poursuivre ce travail. La prévention reste, dans l'intervalle, essentielle : nourrissage, sécuriser les sources de nourriture, gérer les déchets et limiter l'accès aux bâtiments.

Pour 2027, les besoins en coordination, formation, matériel, suivi et accompagnement local sont identifiés. L'enveloppe sera déterminée en fonction du plan finalisé. Enfin, les motions adoptées ont été portées à la connaissance de mes services. Les initiatives des pouvoirs locaux pourront utilement s'inscrire dans la mise en œuvre du plan, afin d'assurer la complémentarité des actions et une utilisation cohérente des moyens. J'ai répondu aux communes sur l'état d'avancement de ce travail. Ma ligne est claire : déployer une stratégie réaliste, coordonnée, adaptée au terrain, qui est efficace sur le terrain et protège prioritairement la biodiversité.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Vous entendez atterrir sur votre plan d'ici la fin de l'année. Ici, je n'entends malheureusement pas encore d'éléments budgétaires précis pour 2027. Or, si votre plan arrive de manière opérationnelle d'ici la fin de l'année, bien entendu que le budget pour ce faire en 2027 devra être prévu. J'entends également dans vos éléments de réponse sur ce sujet, l'intervention du DNF pour ce type de mission sur le terrain. J'en conclus dès lors qu'il s'agit, selon vous, d'une mission essentielle de la part des agents du DNF. En tout cas, non d'une mission accessoire. Cela donne également un indicateur sur votre vision en la matière. La gestion du raton laveur ne peut se limiter à des interventions ponctuelles. Le fait d'avoir un plan, un projet cohérent et une réponse structurée semble tout à fait nécessaire. Avoir une stratégie durable et surtout financée pour éviter que son expansion ne provoque des dommages irréversibles à notre biodiversité est nécessaire et attendu pour 2027.

Question orale de Mme Mélissa Hanus à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le manque de fiabilité des tests ADN après une attaque suspectée de loup et son impact sur l'indemnisation des éleveurs »

Question orale de Mme Valérie Dejardin à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la présence du loup en région verviétoise et l'indispensable actualisation du plan Loup »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- Mme Hanus, sur « le manque de fiabilité des tests ADN après une attaque suspectée de loup et son impact sur l'indemnisation des éleveurs » ;
- Mme Dejardin, sur « la présence du loup en région verviétoise et l'indispensable actualisation du plan Loup ».

La parole est à Mme Hanus pour poser sa question.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, suite et pas fin dans ce dossier qui anime régulièrement les travaux de notre Commission. Nous intervenons en duo sur ce sujet. Lors d'un échange en 2025 avec M. Spies, vous indiquiez que chaque suspicion d'attaque de loup sur du bétail faisait l'objet d'un prélèvement ADN réalisé par des agents formés du réseau Loup, puis analysé par un laboratoire indépendant. La fiabilité de cette procédure est fondamentale. L'identification du prédateur conditionne l'accès à l'indemnisation et, lorsqu'une attaque est attribuée à un chien, les possibilités de recours de l'éleveur.

Or, des témoignages soulèvent des interrogations sur les conditions de prélèvement, la qualification des intervenants et l'accès des éleveurs aux résultats détaillés des analyses. Quelles garanties scientifiques et juridiques encadrent aujourd'hui les prélèvements ADN : formation des agents, protocoles, conservation des échantillons et traçabilité jusqu'au laboratoire ? Les examens post-mortem sont-ils systématiquement réalisés ou supervisés par un vétérinaire habilité ? Les éleveurs reçoivent-ils, dans tous les cas, les rapports complets leur permettant de comprendre les conclusions et, le cas échéant, d'exercer un recours ?

Vous aviez annoncé vouloir examiner la possibilité de contre-expertise dans le prochain plan Loup. Où en est cet engagement ? Aujourd'hui, une contre-expertise est-elle opposable aux tests réalisés par vos services ? Le cas échéant, comment arbitrer en cas de résultats contradictoires ? La protection des éleveurs exige une expertise irréprochable, transparente et contestable. Aucun agriculteur ne devrait être privé d'indemnisation ou de recours en raison d'incertitudes dans la procédure d'identification.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre, *L'Avenir* vient de publier un dossier très fouillé sur la présence du loup en région verviétoise. Le réseau Loup a recensé 141 attaques sur le bétail depuis janvier 2026, dont 58 dans l'arrondissement de Verviers. Derrière ces chiffres, des éleveurs subissent des pertes, des frais et une profonde désorganisation de leur travail.

Le plan Loup, adopté en 2020, il y a six ans, répondait à une situation de présence encore limitée du prédateur. Six ans plus tard, aujourd'hui, les réalités ont malheureusement changé. Sans adaptation rapide des dispositifs de prévention, d'accompagnement et d'indemnisation, nous risquons une rupture de confiance et un rejet croissant de la présence du loup. Vous annoncez un nouveau plan d'ici la fin de l'année, et vous évoquez désormais la possibilité de tirs létaux contre certains individus problématiques.

Pouvez-vous me dire quel calendrier précis vous allez retenir pour l'adoption et l'application de ce plan ? Quelles mesures seront renforcées pour répondre à l'augmentation des attaques ? Des moyens spécifiques seront-ils mis à disposition des éleveurs pour agir préventivement via les clôtures et les chiens ?

Disposez-vous d'études éthologiques démontrant qu'un loup ayant attaqué un troupeau présente un risque accru d'y revenir ? Quels critères scientifiques permettront d'identifier un individu problématique ? Dans quelles circonstances un tir létal pourrait-il être autorisé ? Pouvez-vous garantir que toute intervention létale éventuelle sera strictement encadrée et exclusivement exécutée par des agents habilités de la Région ?

La coexistence suppose une protection réelle des élevages, des décisions fondées sur la science et des règles claires avant que la confiance ne soit durablement rompue.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Mesdames les Députées, vous m'interrogez à nouveau sur le futur plan Loup, les moyens de protection des troupeaux et la gestion des situations problématiques. Je me suis déjà exprimée à de très nombreuses reprises devant cette Commission et par écrit sur différents éléments.

Je le rappelle, le plan Loup sera validé en cette fin d'année. Il y aura un renforcement des moyens de

protection. On prévoit également de l'effarouchement, du tir non létal pour les individus problématiques et toujours le renforcement des indemnisations.

Je souhaite néanmoins apporter quelques précisions sur les éléments plus spécifiques que vous soulevez. Concernant tout d'abord les analyses génétiques, la Wallonie a fait le choix d'un prélèvement ADN systématique lors de toute suspicion d'attaque de loup impliquant du bétail. Les échantillons sont transmis selon un protocole strict à un laboratoire indépendant de l'administration.

J'ai déjà eu l'occasion de détailler ce dispositif devant cette Commission, à l'occasion d'une question spécifiquement consacrée à la fiabilité des tests ADN. Je confirme que la possibilité d'une contre-expertise dans un laboratoire de référence agréé pour l'analyse génétique des lignées de loups germano-polonaises et italo-alpines est prévue dans le plan Loup 2026-2030, au départ d'écouvillons confiés à l'éleveur lors de l'expertise. Cette procédure a été discutée avec les représentants du secteur de l'élevage lors des concertations du printemps, en bonne intelligence.

Concernant spécifiquement les attaques exceptionnelles observées actuellement, en particulier dans les régions de Verviers et de Saint-Hubert, j'ai conscience de l'impact de ces attaques pour les éleveurs et pour les troupeaux. Nous travaillons à la mise en œuvre de plusieurs actions. De plus, l'administration a élaboré un plan d'action précis pour répondre à ces situations. Ce plan s'inscrit dans le cadre réglementaire applicable, en particulier celui fixé par le droit européen.

Il repose sur quatre axes :
- le renforcement de la protection, avec la mise en œuvre de moyens de protection lorsque ceux-ci sont techniquement réalisables ;
- le recours à des moyens d'effarouchement ;
- le prélèvement des individus problématiques lorsque les solutions alternatives se sont révélées insuffisantes ;
- le renforcement des indemnisations.

Ce plan d'action sera également intégré aux éléments soumis aux parties prenantes lors de la concertation prévue en novembre, en vue d'envisager son application à l'ensemble du territoire wallon.

Je le répète, j'ai conscience des impacts pour les éleveurs, professionnels ou non. Je suis allée à leur rencontre à plusieurs reprises. Une rencontre a été organisée par la Commune de Verviers avec plusieurs agriculteurs, mon administration, Natagriwal et un représentant de mon cabinet. Cette rencontre a été l'occasion de présenter les actions concrètes qui se mettent en place pour renforcer la protection, les actions possibles et les évolutions à venir en cours de finalisation.

Soyez assurés que ce dossier fait partie de mes priorités ainsi que de celles de mon administration.

M. le Président. – La parole est à Mme Hanus.

Mme Mélissa Hanus (PS). – Madame la Ministre, j'ai entendu les éléments de réponse que vous nous donnez aujourd'hui. Malheureusement, je ne dispose pas de clarté sur le financement de la contre-expertise. Si elle a lieu, qui la payera ? Cela nous semble un élément tout à fait important à éclairer pour l'avenir.

De plus, je n'ai pas reçu de réponse sur la possibilité pour les éleveurs de recevoir, dans tous les cas, les rapports complets leur permettant de comprendre les conclusions et aussi leur possibilité d'exercer un recours. Pas d'éléments non plus sur l'arbitrage éventuel en cas de résultats contradictoires. Cela me semble être un élément à éclaircir pour vous, pour votre administration, pour l'avenir. Une autre question se pose en Luxembourg : on a eu 12 naissances de louveteaux en 2026. Est-ce tenable sur le territoire de notre province ?

Pour l'année à venir, vous l'avez dit, dans plusieurs communes de Wallonie – Nassogne, Sainte-Ode, Saint-Hubert ou Tenneville –, la situation devient vraiment difficile et les éleveurs n'en peuvent plus. On en arrive à plusieurs attaques par semaine dans les prairies. Cela devient ingérable et les délais d'indemnisation sont beaucoup, beaucoup trop longs. J'ai peur que la situation ne devienne incontrôlable.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Vous l'avez dit, la situation est compliquée pour les éleveurs. Dans ma région, plusieurs éleveurs sont en effet à bout, puisque leurs troupeaux ont été attaqués à plusieurs reprises, malgré tout ce qui a été mis en place par eux et par les personnes qui les entourent. Parallèlement à cela, la population commence fortement à avoir peur du loup et donc la situation devient préoccupante aussi par rapport à l'ensemble de la population.

Il faut en effet informer, communiquer. C'est un élément extrêmement important. Dans ma commune, c'est très compliqué de donner la bonne information et puis montrer que des choses concrètes sont mises en place à court terme, moyen terme et long terme. J'ai aussi peur que cette situation devienne incontrôlable. On rentre dans l'émotionnel et on a des familles d'éleveurs qui sont à bout. Ils doivent pouvoir se sentir soutenus, aidés et voir des solutions arriver rapidement.

Question orale
de Mme Valérie Dejardin
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « les résultats de la COP d'Erevan et la difficulté pour la Wallonie d'atteindre ses objectifs en matière de protection de la biodiversité »

Question orale
de M. Nicolas Janssen
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « les conclusions de la COP17 et leurs implications pour les politiques wallonnes de préservation de la biodiversité »

Question orale
de M. Freddy Mockel
à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité,
sur « les efforts en vue de la COP17 sur la biodiversité »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- Mme Dejardin, sur « les résultats de la COP d'Erevan et la difficulté pour la Wallonie d'atteindre ses objectifs en matière de protection de la biodiversité » ;
- M. Janssen, sur « les conclusions de la COP17 et leurs implications pour les politiques wallonnes de préservation de la biodiversité » ;
- M. Mockel, sur « les efforts en vue de la COP17 sur la biodiversité ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre, la COP17 sur la biodiversité se tenait à Erevan entre les 19 et 30 octobre derniers. La Communauté internationale devait dresser le bilan des engagements pris à Montréal en 2022. Selon le WWF, les populations de vertébrés suivies ont diminué en moyenne de 73 % depuis 1970. En Belgique, seuls 15 % du territoire terrestre sont protégés et 95 % des habitats évalués présentent un mauvais état de conservation.

Or, les Accords de Montréal fixent des objectifs essentiels pour 2030, dans quatre ans : protéger 30 % des terres et des mers, restaurer les écosystèmes dégradés et mobiliser les financements nécessaires. Protéger la biodiversité n'est pas un luxe : c'est préserver notre alimentation, notre eau, notre santé et notre capacité à résister aux dérèglements climatiques. Quel bilan tirez-vous de la COP d'Erevan ? Pourquoi les engagements pris à Montréal accusent-ils un tel retard et quels obstacles ont été identifiés ?

Comment la Wallonie y était-elle représentée ? Quels travaux, négociations et engagements a-t-elle porté au sein de la délégation belge ? Quelles conclusions concrètes en résultent pour notre Région ? Comment comptez-vous accélérer la protection et la restauration des milieux naturels, renforcer les moyens mobilisés et remettre la Wallonie sur une trajectoire compatible avec les objectifs de 2030 ? Quels seront les budgets dédicacés à la protection et la restauration de la biodiversité en 2027 hors restauration des Hautes-Fagnes ?

M. le Président. – La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, Mme Dejardin vient de placer le cadre. Je ne vais donc pas le répéter, sinon pour rappeler que les premières évaluations internationales des engagements de Montréal pris en 2022 montrent en effet que les efforts demeurent insuffisants pour atteindre plusieurs des objectifs fixés alors.

Dans ce contexte, le 12 octobre dernier, l'Union européenne avait réaffirmé sa volonté de maintenir les ambitions fixées à Montréal et d'accélérer leur mise en œuvre, notamment en mobilisant davantage les politiques publiques et les financements en faveur de la biodiversité. En Wallonie, cela passe notamment par la protection des milieux naturels, la restauration et une meilleure articulation avec les activités agricoles et forestières. Cette action doit rester ambitieuse, mais aussi réaliste, concertée et adaptée aux spécificités de notre territoire.

Pour en revenir à la COP17, elle s'est conclue par l'adoption de la voie d'Erevan, une feuille de route visant à accélérer la réalisation des objectifs mondiaux en matière de biodiversité d'ici 2030. Celle-ci appelle notamment à renforcer les financements, à accélérer la réforme des subventions néfastes à la biodiversité et à mieux intégrer les droits humains dans les politiques de protection de la nature.

Comment le Gouvernement wallon était-il représenté à la COP17 ? Le cas échéant, quelle contribution y a-t-il apportée ? Quels enseignements retenez-vous de cette conférence pour la Wallonie ? Ses conclusions sont-elles susceptibles d'influencer nos priorités en matière d'aires protégées et de restauration des milieux naturels ? Quels leviers concrets entendez-vous privilégier pour progresser vers ces objectifs, en associant les acteurs de terrain et en veillant à la bonne utilisation des moyens disponibles ?

M. le Président. – La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, la COP17 sur la biodiversité s'est tenue, fin octobre, à Erevan en Arménie. La biodiversité, ce n'est pas juste un gadget ; c'est la condition de vie, de survie sur Terre. La presse le rappelle à juste titre, qui montre à quel point la Belgique et ses Régions sont à la traîne sur les enjeux de biodiversité. Nous ne protégeons que 15 % de notre territoire. Nous n'avons pas finalisé notre Plan national de restauration de la nature. Nous n'avons toujours pas réalisé d'inventaire de subventions nuisibles à la biodiversité. En outre, 95 % des habitats naturels terrestres sont en mauvais état de conservation. La Belgique est l'un des plus grands utilisateurs de pesticides. Nous avons de sérieux problèmes de pollution de l'eau. Je pourrais malheureusement continuer la liste.

Quels objectifs vous êtes-vous fixés pour cette COP ? Quelle coordination a été concrétisée avec les autres entités fédérées et le niveau fédéral et sur quelles thématiques ? Quels échéanciers avez-vous convenu avec le ministre des Finances et les Régions pour établir l'inventaire ou le cadastre des subsides nuisibles à la biodiversité ? Quel est l'état d'avancement à ce jour du Plan de restauration de la nature ?

Vous aviez annoncé un timing quand la date butoir avait été dépassée. Tient-il toujours ? Quels moyens budgétaires – notamment pour 2027 – et humains avez-vous prévu d'y consacrer, à son établissement et à sa réalisation ? Comment avez-vous prévu d'obtenir des résultats positifs en matière de biodiversité avec les coupes budgétaires décidées en la matière ces dernières années par le Gouvernement MR-Engagés ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame et Messieurs les Députés, la COP17 constitue le premier examen mondial des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. À ce stade, les travaux disponibles font apparaître un constat clair : des progrès ont été réalisés depuis 2022, mais leur rythme reste insuffisant pour atteindre l'ensemble des 23 cibles fixées pour 2030.

Les difficultés sont connues. Il faut traduire les engagements internationaux en mesures concrètes, mobiliser les financements nécessaires et assurer une coordination efficace entre les différents secteurs et niveaux de pouvoir. En matière de restauration, un important travail de planification, d'objectivation et de chiffrage est également nécessaire. La Wallonie prend pleinement sa part dans ces travaux. La Belgique a été représentée à Erevan par le ministre Crucke, accompagné de la délégation belge, qui comprend une représentante de l'administration wallonne. La position belge a été préparée dans le cadre des mécanismes de coordination entre l'autorité fédérale et les Régions.

La Wallonie soutient une mise en œuvre effective et mesurable du cadre mondial. Nous défendons l'accélération de la restauration des écosystèmes, le renforcement de réseaux d'aires protégées représentatifs et cohérents, une meilleure mobilisation des moyens financiers et l'intégration de la biodiversité dans les différentes politiques sectorielles. Pour notre Région, il ne s'agit cependant pas de repartir d'une page blanche. Nous disposons déjà de cadres et d'outils sur lesquels nous pouvons nous appuyer. Nous avançons également sur notre objectif de 5 % du territoire wallon sous statut de protection forte à l'horizon 2030. Une méthodologie est en cours de consolidation afin d'objectiver les surfaces qui peuvent être comptabilisées et d'identifier les leviers complémentaires. L'objectif est de disposer d'une méthode crédible qui permet de mesurer la réalité et la durée de la protection, ainsi que le gain réel pour la biodiversité.

En matière de restauration, la Wallonie prépare activement sa contribution au plan national de restauration de la nature. Une équipe interdépartementale a été mise en place au sein du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement. Les travaux portent sur les mesures à mettre en œuvre, les surfaces concernées, leur localisation, leurs coûts et sources de financement. Les propositions sont actuellement consolidées et priorisées par l'administration. Une évaluation des incidences environnementales et une étude socio-économique accompagneront également ces travaux.

La contribution wallonne sera soumise à l'approbation du Gouvernement d'ici la fin de l'année. Elle sera ensuite intégrée au Plan national de restauration, dont la transmission à la Commission est prévue au début de l'année 2027. La Commission européenne disposera ensuite d'une période d'analyse d'environ six mois et pourra formuler des remarques sur le projet. Les États membres disposeront alors d'un nouveau délai de six mois pour intégrer ces remarques, avant l'adoption définitive par les gouvernements, et un accord européen attendu au début de l'année 2028. Notre volonté d'aboutir à un plan solide, réaliste et réellement applicable sur le terrain. La concertation avec les acteurs concernés est essentielle à cet égard. Elle permet d'identifier des mesures réalisables, de les prioriser, d'en assurer la pérennité et l'adhésion. Cette approche est celle que nous avons défendue depuis le début de l'élaboration de la contribution wallonne.

Les leviers à notre disposition sont nombreux et complémentaires : la restauration de l'habitat, l'amélioration de la connectivité écologique, la protection des forêts anciennes, les mesures agroenvironnementales et climatiques, les réserves naturelles – Natura 2000 – ou encore les interventions de la PAC, de LIFE ou du FEDER. D'autres pistes sont également en cours de développement, afin de mieux reconnaître et soutenir le rôle que peuvent jouer les acteurs privés dans la restauration et la protection de la

nature. Nous disposons déjà de résultats concrets. Ces réalisations constituent une base sur laquelle nous pouvons capitaliser.

Concernant les moyens, notre approche reste constante. Nous devons d'abord objectiver les moyens, identifier les politiques qui contribuent déjà aux objectifs de restauration et mobiliser efficacement les instruments existants.

Les budgets régionaux devront être articulés avec les financements disponibles, notamment LIFE, FEDER et PAC. À ce stade, aucun fonds européen exclusivement consacré à la restauration de la nature n'est garanti. Je continue toutefois de défendre l'identification de moyens dédiés à cette politique dans le prochain cadre financier pluriannuel européen. Le pilotage de l'élaboration de la contribution wallonne repose actuellement sur les équipes du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.

Quant aux moyens budgétaires pour l'année 2027, ceux-ci seront abordés dans le cadre du débat budgétaire à venir. Je ne vais donc pas anticiper aujourd'hui ce débat. Notre ligne est claire : avancer vers nos objectifs en nous appuyant sur des mesures crédibles, des données objectives et des dispositifs qui produisent une réelle plus-value pour la biodiversité. L'objectif est de construire une trajectoire solide et réaliste vers 2030 qui permet d'obtenir des résultats concrets et durables pour la nature tout en assurant la bonne utilisation des moyens publics.

Un dernier mot enfin sur la question de M. Mockel relative aux subventions nuisibles à l'environnement. Il convient de bien distinguer les catégories liées à l'énergie qui font déjà l'objet d'obligations de rapportage européen, de l'exercice plus large de l'identification des autres subventions potentiellement nuisibles à l'environnement. Sur ce second volet, un travail d'identification et de compilation a bien été mené au niveau belge. Cet exercice doit toutefois encore être consolidé et sa méthodologie clarifiée. La Belgique a dès lors demandé à la Commission européenne de préciser la finalité de cette démarche, qui ne constitue pas une obligation réglementaire, et de privilégier une approche plus pragmatique et moins lourde administrativement. Les travaux se poursuivront sur cette base au niveau belge et européen.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. En matière de prévention de la biodiversité, j'ai l'impression que l'on est chaque fois dans un double discours ou soit dans le déni. Là ce n'est pas votre cas à vous. Quand on doit écrire une DPR ou un programme, on parle de la biodiversité et de la prévention. C'est un élément important. Néanmoins, quand il s'agit de mettre en place des actions concrètes et surtout de débloquer les moyens, c'est quand même toujours plus compliqué. La preuve en est que c'est dans la biodiversité que vous avez fait, Madame la Ministre, le plus d'économies l'année passée, si je ne me trompe pas.

Aujourd'hui, si vous êtes convaincue de tout ce que vous venez de nous dire – et je pense que vous êtes convaincue de cela – il faut effectivement une méthode. La méthode, vous l'avez décrite, mais il faut aussi pouvoir mettre en place des actions concrètes et, pour ce faire, débloquer des moyens financiers. Je me réjouis, et j'y serai attentive, de savoir combien vous allez pouvoir débloquer pour le nouveau plan de restauration de la nature, quelle monnaie sonnante et trébuchante vous allez pouvoir obtenir dans le cadre des différents exercices budgétaires prochains.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses. Comme vous l'avez dit, des progrès sont réalisés globalement, mais le rythme est insuffisant.

Je suis heureux, par ailleurs, de vous entendre réaffirmer que la Wallonie compte bien évidemment réaliser sa part. On sait combien la préservation de la biodiversité constitue un enjeu majeur. Comme le rappelle souvent le WWF, « la biodiversité ne concerne pas seulement les animaux sauvages, comme on le pense parfois, mais aussi les écosystèmes qui assurent notre survie et celle de nos économies ».

Cette réalité rappelle combien la protection de la nature et le développement des activités économiques ne doivent évidemment pas être envisagés séparément. Au-delà des objectifs chiffrés, il importe donc de définir des priorités claires, de mesurer les progrès accomplis – c'est ce que l'on constate dans le cadre de cette dernière COP – et de veiller évidemment à une utilisation efficace des moyens disponibles.

On compte sur vous pour réaliser l'ensemble de ces objectifs. Tout cela suppose d'associer pleinement les acteurs concernés afin de développer des politiques tout à fait adaptées aux réalités locales et de traduire ces engagements internationaux en politiques régionales concrètes qui concilient la protection de la biodiversité, les activités humaines et économiques, et l'utilisation efficace des moyens publics.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Madame la Ministre, merci pour vos réponses. Pour réagir aux détails, je vais réécouter sur YouTube en vitesse 0,5 votre réponse – ou alors, j'attendrai le rapport écrit de la Commission.

En tout cas, je constate que vous ne donnez pas de réponses concrètes sur les moyens que vous comptez consacrer aussi bien au plan qu'à la biodiversité en général. Par contre, vous indiquez qu'il restera constant

et que l'on fera avec les moyens disponibles, ce qui veut dire que l'on fera probablement de nouveau avec les moyens que vous avez réduits à peau de chagrin. Même quand les moyens budgétaires ne sont pas énormes, quand on réduit des postes de plus de moitié, on a fait un choix, et pour l'instant, si j'entends bien, ce choix est maintenu.

J'avais abordé la question de l'inventaire que la Belgique est censée faire sur les subsides nuisibles à la biodiversité. Votre réponse signifie que la Belgique n'a toujours pas réalisé cet inventaire. Si j'ai bien compris, on en est même encore à des questions de méthodologie. Cela m'inquiète un peu.

Sur la suite à donner, si j'ai bien compris, on devrait déjà faire un plan pour réduire les flux financiers nocifs, notamment sur base de cet inventaire. Or, on n'est même pas à l'inventaire. Le retard est donc grand. Il me semble que ce n'est pas seulement une question de demande compliquée de la part de l'Union européenne. Je crois tout simplement que pour les divers gouvernements – que ce soient les entités fédérées ou le Fédéral –, ce n'est pas une priorité.

Question orale de M. Stéphane Hazée à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les révélations de l'émission *#Investigation* relatives à la location de kayaks sur la Lesse »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les révélations de l'émission *#Investigation* relatives à la location de kayaks sur la Lesse ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Madame la Ministre, l'équipe de l'émission *#Investigation* de la RTBF a consacré un reportage, il y a quelques semaines, à l'exploitation de kayaks sur la Lesse, et notamment au contrôle des permis auxquels est soumise l'activité. Cette émission a été diffusée le 23 septembre 2026.

Les constats sont accablants et l'impact pour la biodiversité est considérable. Ces constats illustrent clairement le surtourisme décrit par votre administration et ses conséquences pour la biodiversité et l'environnement, mais aussi pour les riverains et même pour l'expérience des personnes qui effectuent la descente de la Lesse.

À côté des questions qui sont posées sur les conditions fixées par le récent permis délivré par le ministre en charge de l'Aménagement du territoire, je souhaitais vous interroger sur le contrôle, par le département relevant de votre autorité, et notamment les directives qui auraient été données, selon l'émission, en complément aux réponses qui m'ont été données par votre collègue le ministre Coppieters, en charge de l'Environnement : ce dernier m'a renvoyé vers vous pour les précisions concernant le bilan des contrôles effectués par le DNF et les suites envisagées.

L'équipe de la RTBF indique que l'ordre aurait été donné aux agents du DNF de ne plus contrôler le respect des permis. Votre collègue Yves Coppieters confirmait que « compte tenu des difficultés de vérification des conditions des permis et des procédures contentieuses en cours, ces contrôles ont été recentrés sur les infractions non directement liées au permis ». C'est dingue, quand on y pense. Pouvez-vous expliquer cette situation ? Pouvez-vous préciser qui a donné cet ordre et pourquoi ? Suffit-il d'un contentieux en justice pour que quelqu'un se situe en dehors du cadre légal, ou en tout cas en dehors du respect de celui-ci et d'un contrôle par l'administration ?

Votre collègue évoque notamment des difficultés concrètes pour l'exercice de contrôle, le cas échéant, des impulsions ont-elles été prises par votre département et à votre initiative le cas échéant, pour les résoudre et revoir alors le permis à cet égard et finalement accéder, par exemple, à la base de données de mise à l'eau ?

Pouvez-vous nous informer des contrôles qui ont été menés et de leurs occurrences durant cette saison 2026 – des types de contrôles opérés, des constatations faites et des suivis effectués ?

L'équipe de l'émission *#Investigation* indique avoir effectué un certain nombre de constats elle-même durant la semaine du 2 au 9 juillet 2026. Elle affirme que les kayaks jaunes ont circulé, alors que le débit de la rivière prévu pour ces kayaks était insuffisant. Sur cette période d'une semaine, elle indique aussi que le nombre maximum de mises à l'eau aurait été dépassé à plusieurs reprises et qu'un système existerait même, par ailleurs, pour ne pas que l'ensemble de départ soit enregistré. Je ne sais pas si chacun mesure ici l'importance des constats et des affirmations posées par l'équipe de la RTBF.

Votre collègue Yves Coppieters indique à ce sujet que « le DNF précise ne pas avoir constaté d'infraction en 2026. Cela ne permet toutefois pas de confirmer ou d'infirmer les observations du reportage ». C'est tout de même interpellant que la RTBF, en s'intéressant à la situation pendant une semaine, aboutisse à des relevés critiques que la Région n'a pas pu réaliser, alors même que vous en êtes en charge pendant toute l'année.

Quelle est votre analyse par rapport à ces informations ? Quel est l'impact de cette situation sur la biodiversité ? Quel est, surtout, le suivi prévu ? L'émission *#Investigation* met également en évidence l'impact de la circulation des kayaks sur la survie

d'espèces protégées. Quelles sont les mesures qui sont prévues pour mettre fin à cette situation ? Voilà une série de questionnements que pose cette émission et les révélations qu'elle contient.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, je souhaite tout d'abord préciser qu'aucun ordre visant à suspendre les contrôles n'a été donné aux agents du Département de la nature et des forêts. Des contrôles ont bien été réalisés en 2026. Ils se sont toutefois inscrits dans un contexte particulièrement complexe, marqué à la fois par l'existence de plusieurs permis comportant des conditions différentes, par des recours toujours pendants et par des difficultés pratiques de vérification de certaines conditions d'exploitation. Dans ce contexte, les services ont concentré leurs moyens sur les infractions susceptibles d'avoir une incidence directe sur les espèces et habitats protégés, en particulier dans le cadre de la législation sur la conservation de la nature.

S'agissant des informations relatives à la circulation de certains kayaks lors de faibles débits, il est important de rappeler que les différentes sociétés ayant été acquises par un même exploitant, cette distinction des sociétés et donc des conditions liées aux différents permis sur base de la couleur des kayaks n'est plus aussi pertinente que par le passé. Les modalités actuelles de contrôle ne permettent pas toujours de vérifier de manière simple, immédiate et incontestable l'ensemble des conditions applicables sur le terrain. C'est précisément l'une des difficultés relevées par mes services et l'administration travaille à lever ces difficultés.

Concernant les enjeux environnementaux, l'attention se porte particulièrement sur les incidences potentielles pour les habitats aquatiques et pour la mulette épaisse. Afin de disposer d'éléments objectivés, un protocole spécifique a été élaboré pour évaluer les phénomènes de raclage du fond de la rivière susceptibles d'affecter cette espèce ou son habitat.

Il convient également de rappeler que les très faibles débits observés cette année ont conduit à l'interruption de la navigation sur la Lesse durant une large partie de la saison estivale. Cela a aussi fortement limité les risques d'impact dus à la circulation des kayaks.

À la suite de l'octroi du permis unique pour l'exploitation des activités de location de kayak sur la Lesse, le DNF a notifié au demandeur qu'au regard des conditions du permis délivré, nombre de kayaks et débits seuils, il devait solliciter une demande de dérogation à la loi sur la conservation de la nature, essentiellement la mulette épaisse. À ce jour, l'exploitant conteste cette obligation et refuse d'introduire la demande.

Les services poursuivent donc leur travail de suivi dans le cadre des décisions administratives en vigueur et des procédures actuellement en cours. Parmi les pistes susceptibles de simplifier le contrôle et d'améliorer la lisibilité du dispositif, la question d'une harmonisation des conditions applicables aux différentes autorisations existantes est à l'analyse. L'enjeu reste de disposer de conditions suffisamment claires, cohérentes, vérifiables pour permettre un contrôle efficace et juridiquement robuste.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – J'ai plusieurs réflexions. Je remercie Mme la Ministre pour les éléments qu'elle partage avec la Commission. J'exprime à nouveau ma surprise, pour ne pas dire ma sidération par rapport au fait que le contrôle puisse être recalibré. Vous m'avez dit qu'il n'était pas suspendu. Vous avez dit qu'il était concentré. Le ministre Coppieters avait parlé d'un recentrage. D'une manière ou d'une autre, c'est un affaiblissement par rapport à l'ensemble des obligations qui portent sur l'exploitant. Je trouve que c'est trop facile d'avoir une difficulté ou un contentieux en justice pour échapper à une partie du contrôle. Le signal qui en résulte est délétère et vous n'avez d'ailleurs pas répondu à la question de qui a pris cette décision de recentrage ou de concentration. Cela représente un réel dégât pour la biodiversité.

J'ai bien entendu – et c'est un point positif – que le DNF travaille à l'amélioration des conditions de contrôle. Toutefois, vous n'avez pas cité de calendrier, ni une initiative plus large pour revoir le permis. Vous avez en effet indiqué qu'il y avait un travail à l'analyse en cours à ce sujet. J'espère qu'il y aura réellement un suivi concret, parce que, rappelons que tout ceci, c'est la conséquence d'un permis absolument invraisemblable délivré par votre collègue M. Desquesnes – vous le savez bien –, puisqu'il s'est écarté complètement des propositions faites par son administration avec les différentes personnes qui ont été consultées dans ce long processus, pour aboutir à une augmentation insensée du nombre de kayaks autorisés. Il est important de poursuivre le travail et nous retournerons vers le titulaire de la compétence des permis pour voir si ce travail que vous annoncez en termes d'analyse ou de proposition du DNF porte ses fruits. Parce que des propositions du DNF, il y en avait déjà. Elles étaient pertinentes, mais elles ont été complètement écartées par le ministre Desquesnes pour des raisons qui ne sont toujours pas expliquées.

Question orale de M. Loïc Jacob à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'étude de l'Université de Liège sur les maladies décimant les lièvres et les lapins »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'étude de l'Université de Liège sur les maladies décimant les lièvres et les lapins ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, l'Université de Liège a lancé un appel à la collaboration pour mener une étude afin de mieux comprendre les maladies qui affectent les populations de lièvres et de lapins de garenne. Cette étude vise notamment à identifier les agents pathogènes responsables de la mortalité de ces animaux et à mieux évaluer l'état sanitaire de ces populations.

Comme le DEMNA l'a dit dans sa note que l'on a évoquée ce matin, il convient de porter une attention particulière aux lapins de garenne. Pour mener à bien cette étude, ils ont besoin de collaborer avec les acteurs de terrain, car ils ont besoin de récolter les animaux morts. Les acteurs de terrain sont le DNF, mais également les agriculteurs, les chasseurs, des gardes particuliers. Ils leur permettront d'avoir des individus à étudier.

L'initiative de l'Université de Liège a-t-elle été coordonnée en amont avec l'administration ou a-t-elle pris l'initiative seule et est-elle venue vers vous par la suite – ce qui serait plutôt dommageable ? Quelles instructions avez-vous données à votre administration pour aider à la collecte de ces spécimens ? Une communication est-elle prévue vers les autres acteurs de la ruralité – agriculteurs, chasseurs et autres – pour voir de quelle manière ils peuvent collaborer ? Que ferez-vous des résultats qui seront diffusés début 2027, selon l'Université de Liège ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, votre question met en lumière le rôle essentiel des acteurs de terrain. Sans animaux collectés, il n'y a pas d'analyse solide, et sans analyses solides, il est difficile d'orienter utilement la surveillance sanitaire et la gestion de ces espèces. L'étude menée par le Service de santé et pathologie de la faune sauvage de l'Université de Liège est financée par le Service public de Wallonie, dans le cadre de la Convention relative à la surveillance de la faune sauvage.

Elle cible trois maladies : la maladie hémorragique virale du lapin, le syndrome du lièvre brun européen et la tularémie, une zoonose causée par la bactérie *Francisella tularensis*. La collecte repose notamment sur la contribution bénévole des chasseurs, ainsi que sur les agents du Département de la nature et des forêts. Ceux-ci sont invités à récupérer les cadavres de lièvres et de lapins découverts sur les territoires dont ils ont la gestion. Les animaux peuvent ensuite être déposés dans les congélateurs de collecte ou directement à l'Université de Liège. Les agents du DNF facilitent, si nécessaire, l'accès à ces congélateurs, souvent installés dans des locaux du Département. Ce maillage permet de conserver les spécimens tout en limitant les déplacements des personnes qui les découvrent.

Lors du dépôt, un formulaire disponible sur les sites du SPW et de l'Université de Liège doit être imprimé et joint au sac. Il permet de conserver les informations essentielles, notamment la date et le lieu de la découverte ainsi que les coordonnées de la personne ayant effectué le dépôt.

Les consignes de biosécurité sont également rappelées :
- porter des gants ;
- placer l'animal dans un sac étanche ;
- se laver soigneusement les mains ;
- désinfecter ce qui a été en contact avec la dépouille.

Ces précautions sont particulièrement importantes, puisque la tularémie peut également affecter l'être humain.

L'appel à la collecte a été publié sur le site de l'Université de Liège et relayé par des canaux adaptés au public concerné, notamment dans la presse cynégétique wallonne, dont celle du Royal Saint-Hubert Club de Belgique.

L'objectif est clair : mieux connaître l'état sanitaire des lièvres et des lapins et détecter précocement d'éventuelles maladies émergentes. L'opportunité d'une communication adaptée pourra être examinée en fonction des résultats obtenus.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, je ne savais pas que c'était financé par le SPW. Cela répond à la première question sur la collaboration en amont.

Je pense que les résultats seront intéressants. Évidemment, sur le fond, on l'a dit, le DEMNA attire l'attention sur la population de lapins de Garenne, donc ce serait intéressant de voir quels sont les résultats de l'étude, mais ce serait intéressant aussi sur la forme : savoir comment cette collaboration peut peut-être s'améliorer.

On sait qu'il y a 30 points de dépôt de collecte, est-ce suffisant ou pas ? Ce sera aussi intéressant de voir comment on peut encore améliorer cette forme de collaboration entre les cercles universitaires et nos services pour le bien de notre nature.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Huberty, sur « l'appel à la vigilance concernant les scolytes » ;
- M. Jacob, sur « les excès de la cueillette des champignons » à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 31 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
Mme Valérie Dejardin, PS
M. Arnaud Dewez, MR
Mme Mélissa Hanus, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. François Huberty, Président
M. Loïc Jacob, Les Engagés
M. Nicolas Janssen, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	acide désoxyribonucléique
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Service public de Wallonie)
BRF	Belgischer Rundfunk (service public chargée de la radio et de la télévision pour la Communauté germanophone de Belgique)
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
COP	Conference of the parties (Conférence des parties)
COP17	17e conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (Erevan 2026)
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
FEDER	Fonds européen de développement régional
FIAN	FoodFirst Information and Action Network (Réseau d'information et d'action FoodFirst)
FJA	Fédération des jeunes agriculteurs
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
HORECA	hôtellerie, restauration et cafés
LIFE	L'Instrument financier pour l'environnement (fonds de l'Union européenne pour le financement de sa politique environnementale)
PAC	Politique agricole commune
PNRR	Plan national de relance et de résilience
PWRP	Plan/Programme wallon de réduction des pesticides
RTBF	Radio-télévision belge de la Communauté française
SPF	Service public fédéral
SPW	Service public de Wallonie
WWF	World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature)